

République du Tchad – Union Européenne



Bitumage de la route Moundou – Doba – Koumra

RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2008

Version définitive : Juillet 2009

LISTE DES ABREVIATIONS.....	2
RESUME EXECUTIF.....	4
INTRODUCTION GENERALE	4
1. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	5
1.1 Situation politique.....	5
1.2 Situation économique	8
1.3. Situation sociale	10
1.4. Situation environnementale	11
2. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS	11
2.1 Rapports sur les performances financières du FED.....	11
2.2. Rapport sur l'appui budgétaire général et sectoriel	12
2.3. Les projets et programmes dans les domaines focaux et non-focaux.....	12
2.4. Autres volets de la coopération	17
2. 5. Politique de cohérence pour le développement.....	24
2.6. Dialogue avec le Parlement, les autorités locales et les ANE	25
2.7. Efficacité de l'aide	25

ABBREVIATIONS

ACP	Afrique Caraïbes Pacifiques
ACRA	Association pour la Coopération Rurale en Amérique latine et en Afrique
ACTED	Agence d'Aide à la coopération Technique et au Développement
ACTION	Appui et Conseil Technique et Institutionnel à l'Ordonnateur National
AFDI	Agriculteurs Français et Développement International
ANE	Acteurs Non Etatiques
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de Partenariat Economique
AUE	Association des Usagers d'Eau
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEI	Banque Européenne d'Investissement
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CE	Commission européenne
CELIAF	Cellule de Liaison des Associations Féminines
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CESADEP	Cellule d'Etudes, de Soutien et d'Action pour le Développement et la Paix
CILONG	Centre d'Information et de Liaison des ONG
COGES	Comité de gestion
CONAFIT	Coordination Nationale d'Appui à la Force Internationale à l'Est du Tchad
COOPI	Cooperazione Internazionale
COSAN	Comité de Santé
CSSI	Centre de Support en Santé Internationale
CURESS	Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Soudano-Sahéliens
DAPRO	Direction de l'Analyse et de la Prospective
DCE	Délégation de la Commission Européenne
DSIS	Division du Système d'Information Sanitaire
DSP	Document de Stratégie Pays
ECHO	European Community Humanitarian aid Office
ECOSIT	Enquête sur la Consommation dans le Secteur Informel du Tchad
EDST	Enquête Démographique et de Santé au Tchad
EUFOR	European Union Force
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCT	Facilité de Coopération Technique
FED	Fonds Européen de Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FLEX	Fluctuation des recettes d'Exportation
FMI	Fonds Monétaire International
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
ITS	Institut Tropical Suisse
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LB	Ligne Budgétaire
LBSA	Ligne Budgétaire Sécurité Alimentaire
LRRD	Linking Relief to Rehabilitation and Development
MAG	Mines Advisory Group
MEN	Ministère de l'Education Nationale

MINURCAT	Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad
OANET	Organisation des Acteurs Non Etatiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ON	Ordonnateur National
ONDR	Office National pour le Développement Rural
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAMFIP	Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques
PARSET	Programme d'Appui à la Réforme du Système Electoral au Tchad
PASILD	Programme d'Accompagnement Structurant d'Initiatives Locales de Développement
PEP	Profil Environnemental Pays
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PVD	Pays en Voie de Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Programme Indicatif National
PIN	Programme Indicatif National
PMA	Pays les Moins Avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRS	Programme Régional Solaire
RAPS	Réseau d'Action, de Partage et de Solidarité
RESEN	Réflexion sur le Secteur de l'Education Nationale
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIDRAT	Système d'Information sur le Développement Rural et l'Aménagement du Territoire
SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
SODELAC	Société de Développement du Lac Tchad
STABEX	Stabilisation des recettes d'Exportation
UE	Union Européenne

RESUME EXECUTIF

L'année 2008 a été caractérisée par le traumatisme de la tentative de coup d'Etat des 2 et 3 février et ses conséquences. Perturbée d'une part par cet évènement, l'administration tchadienne a été affectée par une tendance à la démobilisation de ses agents, tendance qui a contribué à hypothéquer localement les stratégies de relance du développement. A l'est du Tchad en particulier, l'insécurité a continué à mettre en danger les agents de l'Etat, les opérateurs de l'aide humanitaire, de l'aide au développement mais également les opérateurs économiques.

Malgré toutes ces contraintes, l'année 2008 a été caractérisée par de nets efforts en matière de suivi et d'évaluation des projets de coopération – efforts qui se sont concrétisés à travers la convocation régulière de comités de pilotage, de comités de suivi opérationnel, ainsi que par un effort de systématisation de la coordination entre acteurs européens de l'aide au développement. La préparation du Rapport Annuel Conjoint reflète cette évolution. Les services de l'Ordonnateur National ont élaboré eux-mêmes la première version du rapport, ce qui est l'expression d'un effort louable en termes d'appropriation de l'aide et de responsabilité. Grâce à une consultation élargie aux représentations des Etats-Membres, à l'Assemblée Nationale, aux Ministères techniques et à la société civile, le rapport a été enrichi d'un grand nombre d'observations et de propositions d'améliorations.

Pour dépasser le caractère sectoriel et individuel des évaluations conduites au quotidien par les services de la Délégation mais également des évaluations et audits externes commandités dans le cadre des projets spécifiques, la Délégation a bénéficié en 2008 d'un exercice d'évaluation de type *Results Oriented Monitoring* (ROM). Elle a également bénéficié d'une évaluation globale de la stratégie de coopération de 1996 à 2007. Ces revues importantes ont mis en évidence le fait que, malgré les difficultés de mise en œuvre de la coopération au Tchad, les objectifs prioritaires de l'aide communautaire au développement restent pertinents et ont permis d'asseoir des programmes dont le résultat est globalement positif.

INTRODUCTION GENERALE

Les relations entre l'Union européenne et les pays d'Afrique sont passées du stade de la coopération au développement au stade du partenariat global qui couvre le dialogue politique, les droits de l'homme et l'Etat de droit, la bonne gestion des affaires publiques et l'aide au développement. Le Tchad bénéficie, plus que d'autres pays, de ce partenariat global.

En effet, ses besoins en termes d'aide au développement, d'aide à la sécurité et d'aide humanitaire ont conduit l'Union européenne à utiliser toute la gamme de ses instruments – politique extérieure et de sécurité commune (EUFOR), instrument de stabilité, aide d'urgence, enveloppe B régionalisée, et Programme Indicatif National – pour améliorer les conditions de vie de la population tchadienne. Le 9 décembre 2007, la Commission européenne et la République du Tchad ont signé à Lisbonne le Document de Stratégie-Pays et le Programme Indicatif National pour la période 2008 – 2013, d'un montant de 311 millions d'euros (204 milliards de FCFA).

En vertu de l'Accord de partenariat entre les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et la Communauté européenne, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé à Luxembourg le 25 juin 2005, l'allocation du Fonds Européen de Développement (FED) se compose de la manière suivante :

- Une enveloppe destinée au soutien macro-économique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets financés par l'aide communautaire. Cette enveloppe (dite "enveloppe A") comprend une tranche incitative liée à la gouvernance. Dans le cas du Tchad, l'enveloppe A du 10^{ème} FED s'élève à 299 millions d'euros (soit 196 milliards de FCFA).
- Une enveloppe destinée à couvrir des besoins imprévus, à contribuer à des initiatives d'allègement de la dette adoptées internationalement ainsi qu'à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation (ou "enveloppe B"). Dans le cadre du 10^{ème} FED, l'allocation pour le Tchad s'élève à 12 millions d'euros (près de 9 milliards de FCFA).

L' "attribution initiale" du Tchad s'élevait à 249 millions d'euros (163 milliards de FCFA). En outre, le Tchad s'est engagé à mettre en œuvre un "plan d'action en matière de bonne gouvernance". A ce titre, il a pu percevoir une allocation supplémentaire de 50 millions d'euros (soit 32,8 milliards de FCFA).

Au final, l'allocation du 10^{ème} pour le Tchad (311 millions d'euros soit 204 milliards de FCFA) est largement supérieure au montant des FED antérieurs: 225 millions d'euros pour le 9^{ème} FED (soit 147 milliards de FCFA); 222 millions d'euros pour le 8^{ème} FED; 131 millions d'euros pour le 7^{ème} FED.

Le 10^{ème} FED ne pourra aboutir à des résultats, que si le sentiment d'appropriation nationale sous-tend sa mise en œuvre. C'est dans cette perspective que le partenariat Tchad-Union européenne s'inscrit pour les cinq prochaines années sous le sceau de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté mais également sous le sceau de la réforme de la gouvernance locale et centrale, conformément à l'Accord Politique en vue du Renforcement du Processus Démocratique scellé le 13 août 2007 par la quasi-totalité des acteurs politiques tchadiens mais également conformément au programme politique présenté par le Chef de Gouvernement le 6 mai 2008 devant l'Assemblée Nationale du Tchad.

1. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

1.1 Situation politique

1.1.1. Principaux événements et réalisations en 2008

L'échec de la mise en œuvre de l'accord de paix et de ralliement de Syrte (Libye) scellé le 25 octobre 2007 par les principaux mouvements rebelles, a initié un nouveau cycle d'opérations militaires à l'est du Tchad en 2008. Regroupés de manière éphémère dans une alliance tactique et militaire, les mouvements rebelles sont parvenus à la fin janvier à percer le dispositif de défense de l'Armée Nationale du Tchad et à livrer bataille les 2 et 3 février au cœur de N'Djaména, sans prendre le contrôle de la Présidence. Au cours de ces événements, la Délégation a dû être fermée et son personnel évacué. Les activités de coopération ont subi un coup d'arrêt

pendant les mois de février et de mars. Les sièges de nombreux partenaires ont été pillés pendant les événements ou après l'évacuation de ceux-ci.

Les nombreuses exactions commises en marge de la tentative de coup d'Etat – dont des arrestations d'opposants politiques et en particulier du chef de file de l'opposition, Ibni Oumar Saleh, toujours porté disparu – ont suscité une importante mobilisation nationale et internationale. Dans le souci de restaurer la confiance, le Chef de l'Etat a accepté la création d'une Commission d'Enquête sur les événements de février 2008, qui a initié ses travaux au mois d'avril avec l'appui de l'Union européenne en particulier. Le rapport de la Commission d'Enquête, assorti de recommandations précises – notamment sur les poursuites judiciaires à initier et l'indemnisation des victimes civiles – a fait l'objet d'une présentation officielle par le Gouvernement le 3 septembre. Toutefois, ni l'ouverture d'instructions judiciaires, ni les procédures d'indemnisation des victimes n'ont connu de début de réalisation dans les derniers mois de l'année 2008.

Le 14 février 2008, le Chef de l'Etat a décrété le recours aux "mesures exceptionnelles" et placé sous tutelle l'administration par le biais de "missions présidentielles" instituées dans 17 régions du pays. Ces missions visaient à veiller à "l'effectivité et la fonctionnalité des pouvoirs publics au niveau déconcentré" et à l'application des mesures exceptionnelles – en particulier le couvre-feu, l'interdiction de rassemblement, le contrôle de la circulation des personnes et des véhicules, les perquisitions à domicile et le contrôle de la presse publique et privée.

Le 15 avril, Youssouf Saleh Abbas a été nommé à la fonction de Premier Ministre, en remplacement de Nouredine Delwa Kassiré Coumakoye. Dès le 23 avril, le Chef de l'Etat a entériné la formation d'un "Gouvernement d'ouverture". Quatre membres emblématiques de la principale coalition des partis de l'opposition – la Coordination des Partis Politiques pour la Défense de la Constitution, CPDC – ont fait leur entrée dans cette nouvelle formation. A l'occasion du vote d'investiture de l'Assemblée Nationale le 6 mai, Youssouf Saleh Abbas a présenté un Programme Politique qui s'articule principalement sur la consolidation de la paix, de la démocratie et de l'Etat de droit; la sécurité des biens et des personnes; la réforme de la justice, de l'armée et de l'administration; les réformes économiques et financières; la satisfaction des besoins essentiels des populations et l'emploi.

Ce nouveau climat de confiance s'est traduit par une reprise du dialogue interne et en particulier de la participation des partis de l'opposition aux travaux du Comité de Suivi de l'Accord Politique du 13 août 2007. Cette reprise est devenue effective à la mi-juin, après le renouvellement des membres du bureau paritaire du Comité. Au mois de décembre 2008, l'Assemblée Nationale a adopté successivement le projet de Loi portant création de la Commission Electorale Nationale Indépendante et le projet de Loi portant Code Electoral, qui constituent les pierres angulaires du processus électoral. Le Commissaire au Développement et à l'Aide Humanitaire Louis Michel avait eu l'occasion au cours de ses deux missions successives au Tchad les 21 et 22 janvier puis le 27 février de manifester l'attachement de l'Union européenne à la mise en œuvre de l'Accord Politique dans son intégralité – y compris la mise en œuvre des dispositions afférant à l'environnement général des élections et à la Gouvernance démocratique (Chapitre IV de l'Accord) –, et à la préparation du processus électoral censé conduire à des élections législatives libres et transparentes au dernier semestre 2009 ou au premier semestre 2010.

1.1.2. Gouvernance et situations de fragilité

Afin de bénéficier de la tranche incitative dédiée à la "Bonne Gouvernance" du 10^{ème} FED, le Gouvernement du Tchad s'était engagé au moment de l'élaboration du programme indicatif national à mettre en œuvre une série de réformes sectorielles. Ces engagements visaient à consolider aussi bien la gouvernance politique et démocratique – *le respect des droits de l'Homme et mise en œuvre processus électoral* – que l'Etat de Droit – *la réforme du système judiciaire et pénitentiaire et la réforme des forces de défense et de sécurité intérieure* –, la bonne gestion des affaires publiques – *la lutte contre la corruption* –, l'efficacité du Gouvernement – *en matière de gestion des finances publiques et en particulier des ressources pétrolières* –, la gouvernance économique – *l'amélioration du climat des affaires* –, et la gestion des ressources naturelles.

Toutefois, la poursuite de l'instabilité politique et sécuritaire a occasionné un retard dans le lancement de ces réformes et continué de générer la hausse des dépenses de sécurité. Suite aux événements de la fin janvier-début février, le Gouvernement a adopté par ordonnance une Loi de Finances Rectificative dont les orientations privilégiaient les dépenses sécuritaires. Cette loi a conduit les principaux bailleurs de fonds à

s'interroger sur la volonté politique du Tchad à respecter ses engagements en faveur de la réduction de la pauvreté.

1.1.3. Sécurité au niveau national et régional

Grâce à la médiation du Président Wade et du Secrétaire Général des Nations Unies en particulier, les Présidents Idriss Déby Itno et Omar el-Béchar se sont accordés le 13 mars 2008, en marge du XI^e sommet de l'Organisation de la Conférence Islamique de Dakar, sur la signature d'un Accord de paix entre le Tchad et le Soudan. Cet accord bilatéral réitère les engagements des précédents accords, notamment l'accord de Tripoli du 8 février 2006, l'accord cadre de Khartoum et ses protocoles additionnels du 28 août 2006, la déclaration de Cannes du 15 février 2007 et l'accord de Riyad du 3 mai 2007. Le Tchad et le Soudan s'engagent solennellement à interdire toute activité de groupes armés visant à la déstabilisation de l'Etat voisin et ils conviennent de "normaliser" leurs relations. Ils appellent la communauté internationale et en particulier la Libye, le Congo, le Sénégal, le Gabon, l'Erythrée, la CEN-SAD, la CEEAC, et l'Union africaine à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en place d'une *Force de Paix et de Sécurité* afin de sécuriser la frontière commune.

L'originalité de l'accord de Dakar réside dans les dispositions afférant au suivi de son exécution, notamment l'institution d'un "groupe de contact" appelé à se réunir tous les mois pour dresser le bilan de la mise en œuvre de l'Accord et composé des ministres des Affaires Etrangères des Etats précités, sous la coprésidence de la Libye et du Congo. L'Union européenne est invitée à y siéger en qualité d'observateur.

Le Soudan et le Tchad qui ont suspendu leurs relations diplomatiques après l'attaque du *Justice and Equality Movement* contre Khartoum le 10 mai 2008, ont donné leur accord de principe en vue du rétablissement de leurs relations diplomatiques lors de la quatrième réunion du Groupe de Contact à Dakar le 17 juillet. La cinquième réunion ministérielle du Groupe de Contact de l'Accord de Dakar à Asmara le 12 septembre a permis d'obtenir des délégations tchadienne et soudanaise, un accord sur la réouverture de leurs Ambassades respectives. Cette réouverture s'est concrétisée le 9 novembre grâce à la médiation de la diplomatie libyenne. Réuni le 15 novembre à N'Djaména, le Groupe de Contact a rappelé son attachement à la mise en place rapide d'une force d'observation à la frontière. Toutefois, les contraintes de génération de force et la difficulté de réunir le budget nécessaire au lancement de cette opération constituent toujours à ce jour un obstacle au déploiement de la force.

Au niveau national, l'année 2008 a été marquée par la mise en application de la Résolution 1778 (2007) adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies le 25 septembre 2007. Cette résolution conférait à l'Union européenne un mandat pour déployer une force intérimaire de sécurisation à l'est du Tchad et au nord-est de la République Centrafricaine – ou EUFOR Tchad / RCA. Sous ce parapluie sécuritaire – déclaré opérationnel à compter du 15 mars 2008 pour une durée d'un an –, une Mission des Nations Unies, dite Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), s'est implantée au Tchad avec pour objectif de sélectionner, entraîner, conseiller et faciliter un corps de police tchadienne dédié à la sécurité dans les camps de réfugiés et les sites de déplacés, de contribuer à la surveillance ainsi qu'à la promotion et à la défense des droits de l'homme, et d'aider les autorités tchadiennes à promouvoir le respect de la légalité, notamment en appuyant un système judiciaire indépendant et un système juridique renforcé.

Le 24 septembre 2008, le Conseil de Sécurité a adopté la Résolution 1834, une résolution conservatoire d'une durée de six mois permettant de prolonger le mandat de l'EUFOR et de la MINURCAT jusqu'au 15 mars, date marquant la fin de l'opération EUFOR. Une Résolution sera adoptée au mois de janvier 2009 afin de statuer sur la nature et les modalités du déploiement d'une composante militaire de la MINURCAT, qui succèdera à l'EUFOR.

1.1.4. Situation humanitaire

D'avril 2003 à la mi 2004, plus de 230.000 réfugiés soudanais se sont établis dans les régions frontalières de l'est du Tchad – le Sila, le Ouaddaï, le Wadi Fira et l'Ennedi –, pour fuir les combats et les exactions en cours au Darfour. Le nombre de réfugiés centrafricains qui ont afflué au sud du Tchad par vagues successives depuis 2003 s'élève à 57.000. Certains d'entre eux bénéficient de programmes visant à faciliter leur installation définitive au Tchad.

De 2004 à 2007, les conditions de sécurité se sont constamment dégradées dans les régions d'accueil des réfugiés soudanais, qui sont devenues un théâtre d'opérations militaires. Les structures administratives et militaires tchadiennes ont été bouleversées par le conflit, ce qui a eu pour conséquence une perte de contrôle partielle ou totale de certaines régions. Ce vide administratif a alimenté la délinquance; il a également laissé le champ libre à la constitution de groupes d'autodéfense et d'alliances sur des bases ethniques. Si les camps de l'est du Tchad sont à présent rentrés dans une phase de soin et d'entretien, les réfugiés soudanais demeurent complètement dépendants de l'aide internationale.

Certaines régions de l'est du Tchad ont été affectées, de 2005 à 2007, par des incursions de groupes armés venus du Soudan et ciblant les populations civiles, ainsi que par des affrontements intercommunautaires motivés par des facteurs ethniques, économiques et politiques. Il en est résulté le déplacement – généralement préventif – de près de 180.000 personnes. L'essentiel des déplacements de population a eu lieu dans le Ouaddaï, particulièrement dans le département du Dar Sila.

Malgré le déploiement de l'EUFOR et la mobilisation de ressources exceptionnelles pour renforcer l'Etat de Droit à l'est du Tchad et promouvoir le retour volontaire et durable des populations déplacées conformément à la Résolution 1778 (2007) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, les autorités tchadiennes demeurent dans l'incapacité d'assurer la protection des opérateurs de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, présents dans la zone. A fortiori, elles ne sont pas en mesure d'offrir aux populations victimes du conflit les garanties de sécurité qui sont un préalable à la recherche de solutions durables. Près de 40.000 déplacés ont quitté les sites de rassemblement et ont obtenu à proximité des gros villages ou des axes routiers des terres cultivables à titre gratuit ou onéreux. Ces déplacements de population dictés par la recherche d'un appoint aux rations alimentaires distribuées sur les sites de déplacés, ne constituent pas un phénomène de retour durable car le recours aux services de santé et d'eau potable fournis dans les sites des déplacés reste nécessaire. La saison des transhumances constituera par ailleurs une phase-test car elle est susceptible d'entraîner de nouvelles violences intercommunautaires et de compromettre l'installation durable des personnes déplacées hors des sites.

1.2 Situation économique¹

1.2.1 PIB

Selon les tableaux de cadrage macroéconomique de l'INSEED² (décembre 2008), la croissance du PIB se situerait à 0,3% à la fin de l'année 2008 contre 0,15% en 2007. Cette stagnation est due essentiellement aux mauvaises performances du secteur pétrolier qui pourrait enregistrer une baisse de 11% en 2008; en effet, la production a enregistré une baisse compte tenu des difficultés techniques d'exploitation – forte teneur en eau des gisements – et de la chute des prix sur les marchés internationaux depuis le mois de juillet 2008. Le PIB non pétrolier a enregistré une hausse de quelques 4,1%, mais ce résultat ne compense pas la chute de la valeur ajoutée pétrolière.

1.2.2 Prix

L'indice général des prix a augmenté de 4% entre 2007 et 2008. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'envolée des prix des produits alimentaires, qui ont connu un accroissement de 20,7% entre novembre 2007 et novembre 2008. Les pains et céréales ont connu les plus fortes évolutions avec 37,6% d'augmentation sur la même période. L'on relèvera toutefois que les prix des denrées et céréales a amorcé une légère baisse à compter du mois d'octobre, grâce à une bonne campagne agricole 2008-2009.

Les mesures prises par le Gouvernement en matière de contrôle des prix n'ont pas eu tous les résultats escomptés, et les effets de la crise alimentaire risquent de perdurer sur le moyen et le long terme.

1.2.3 Finances publiques

¹ Un tableau des indicateurs macroéconomiques clés figure en annexe

² Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques

L'environnement des finances publiques tchadiennes au cours du premier semestre 2008 a été fortement perturbé par les événements de février et leurs conséquences. Après avoir décrété le recours aux mesures exceptionnelles en conformité avec l'article 87 de la Constitution, le Chef de l'Etat a légiféré par voie d'ordonnance durant un mois à compter du 14 février. A cette occasion, les procédures de passation des marchés publics et de contrôle budgétaire ont été suspendues dans le dessein de réhabiliter dans les meilleurs délais les administrations sinistrées par les pillages et les conséquences des combats.

Le Chef de l'Etat a également promulgué par Ordonnance le 14 février 2008, une Loi de Finances autorisant la dépense de la totalité des recettes prévues pour 2008. Cette disposition ne s'accordait pas avec le projet de loi préparé par le Ministère des Finances en concertation avec le FMI. Ce dernier prévoyait une provision de 147 milliards destinée à résorber de futurs engagements budgétaires dans le cadre de la mise en œuvre de la SNRP2.

La Loi de Finances Rectificative adoptée début juillet par le Parlement et promulguée par le Président de la République a procédé à des modifications par rapport à la Loi de Finances adoptée en février dernier mais sans atteindre le niveau de dépenses du projet initial. Les recettes globales ont été revues à la baisse – 911 milliards de FCFA contre 921 milliards dans la loi initiale – afin de tenir compte notamment de la diminution des recettes hors pétrole suite aux événements de février. Le solde budgétaire reste positif mais il n'est plus que de 6,6 milliards de FCFA contre 147 milliards dans la Loi initiale. Cette évolution laisse planer un doute sur le caractère soutenable du cadre budgétaire à moyen terme.

En effet, les dépenses ont été revues à la hausse – 905 milliards de FCFA dans la loi de finances rectificative contre 774 milliards dans la loi de finances initiale, soit une augmentation de 131 milliards. Cette augmentation résulte essentiellement de l'ajustement des dépenses des biens et services (+19,1 milliards), du fort accroissement des dépenses exceptionnelles de sécurité (+45,9 milliards), des dépenses d'investissement (+33,2 milliards) qui couvrent en particulier les frais de réhabilitation des édifices publics ayant subi des destructions lors des événements de février, la prise en charge de nouveaux projets présidentiels, ainsi que l'apurement de la dette intérieure (+21,6 milliards).

Malgré certaines divergences d'interprétation et de positionnement entre la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), ces deux Institutions Financières Internationales s'accordent pour estimer que le Gouvernement tchadien n'a pas cherché à respecter les engagements qu'il avait pris pour assurer à moyenne échéance un retour à une gestion saine des finances publiques. La Banque Mondiale a été amenée à formuler une demande de remboursement anticipé des prêts accordés dans le cadre du projet pétrole. Son retrait du projet pétrolier a été annoncé publiquement le 9 septembre. La Banque poursuit présentement une réflexion qui pourrait la conduire à une réouverture de sa représentation au Tchad et à une réorientation de ses activités vers les secteurs sociaux.

L'adoption de la Loi de Finances par Ordonnance présidentielle a précipité au mois de mars 2008 la suspension du programme triennal du FMI devant aboutir à un allègement de la dette extérieure du Tchad. Le FMI a en conséquence envisagé l'élaboration d'un programme de référence – ou *Staff Monitored Program* (SMP) –, d'une durée probatoire de 6 mois sans décaissement de la part du FMI. Ce programme devait permettre au FMI d'évaluer la capacité du gouvernement à exécuter son budget conformément à la Loi de Finances Rectificative, et à mettre en œuvre des réformes structurelles profondes en matière de gestion des Finances Publiques, en préalable à l'éventuelle relance d'un nouveau programme triennal au titre de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE). Une nouvelle série de désaccords a contraint le FMI à abandonner cette perspective.

1.2.4 Balance des paiements

Les difficultés de la filière coton ont persisté pendant l'année 2008. Les achats de coton graine se sont élevés à 89 578 tonnes au 30 juin 2008, contre 98 058 tonnes au 30 juin 2007. La production de coton-fibre a également poursuivi sa chute (82 910 tonnes au 30 juin 2008 contre 97 301 tonnes au 30 juin 2007)³. Le processus de privatisation de la filière n'a pas connu d'avancée significative.

³ Source : COTONTCHAD

La baisse de la production pétrolière observée en 2007 s'est poursuivie au cours de l'année 2008 malgré la mise en production du nouveau gisement de Maïkeri au cours du second semestre 2007. Elle pourrait s'élever à 46,5 millions de barils en 2008 – contre 52,4 millions de barils en 2007. Le consortium a évalué une diminution de la production de l'ordre de 4% par an en moyenne sur la période 2008-2011⁴. Cette tendance ne sera compensée que par l'éventuelle mise en exploitation de nouveaux gisements.

Les prix du pétrole sur les marchés internationaux ont connu une hausse record au cours du premier semestre passant de 92,26\$6 dollars le baril du Brent en janvier 2008 à plus de 145 dollars le baril en juillet 2008. A partir de la mi-juillet, ces prix ont cependant fortement chuté et sont restés sous la barre de 50 dollars le baril en décembre 2008 suite à la crise financière et économique mondiale.

Suite à ces évolutions, les exportations totales devraient baisser de 50,6% du PIB en 2007 à 41,8% en 2008. Les importations devraient également diminuer de 37% du PIB à 34,9% du PIB sur la même période.

1.2.6 Endettement

Par rapport au PIB, l'encours de la dette pourrait légèrement diminuer par rapport à 2007. Le taux d'exécution des paiements des intérêts et de l'amortissement de la dette restent cependant faibles (respectivement 48,5% et 31,5%) à cause du faible taux de remboursement de la dette intérieure.

1.2.5 Commerce

La participation du Tchad aux négociations de l'Accord de Partenariat Economique s'est poursuivie en 2008. Malgré son statut de PMA, le Tchad est partisan d'un accord régional afin de sauvegarder les acquis de l'intégration économique dans la sous-région.

Malgré le caractère limité de l'appropriation de l'APE par l'opinion publique et la société tchadienne, les autorités et le secteur privé accordent une grande importance aux mesures d'accompagnement de l'APE particulièrement en termes de renforcement de capacités du secteur privé. Ces préoccupations ont été prises en compte dans la planification d'un programme d'appui au commerce qui débutera en 2009 dans le cadre du 10^{ème} FED.

1.3. Situation sociale

1.3.1. Evolution des principaux indicateurs de pauvreté

Le Tchad demeure classé au 170ème rang sur 177 pays, sur l'échelle du développement humain (PNUD 2007/2008). Aucune enquête nouvelle n'a été réalisée en 2008 permettant de mettre à jour les principaux indicateurs de pauvreté, en particulier l'Indice de Développement Humain. Ni les données statistiques de base dans les domaines de la santé, de l'éducation ni les données relatives à l'accès à l'eau potable n'ont fait l'objet de réactualisation en 2008. En revanche, les activités préparatoires au deuxième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2) ont été initiées grâce au financement conjoint du Gouvernement et de la Commission européenne. Ces travaux permettront d'engager le dénombrement et l'exploitation des données censitaires en 2009.

De manière générale, le climat social s'est alourdi en 2008. Cette détérioration résulte plus particulièrement de la mise en œuvre d'une politique d'urbanisation et de démolition des propriétés bâties illégalement sur les réserves de l'Etat d'une part et d'une politique d'interdiction de la commercialisation du charbon de bois au nom d'un impératif de protection de l'environnement d'autre part.

Le 22 février 2008, le Chef de l'Etat a autorisé à la faveur des mesures exceptionnelles le lancement d'une vaste opération de démolition et d'expulsion. Le bilan officiel de la campagne de démolition faisait état de

⁴ BEAC, Note de conjoncture au 31 mars 2008

⁵ Moyennes mensuelles publiées par les Echos

1.798 propriétés rasées dans 11 quartiers différents de la capitale. Toutefois, dans un rapport mis en circulation le 18 décembre, Amnesty International signale que les expulsions ont affecté des quartiers supplémentaires et évalue à plus de 10.000 le nombre des victimes directes et indirectes de cette politique en 2008.⁷

Au cours des dernières années, les autorités tchadiennes ont tenté à plusieurs reprises mais sans succès de limiter l'abattage des arbres pour lutter contre la désertification. L'interdiction ferme de la coupe de bois vert par le nouveau Gouvernement afin de lutter contre la déforestation en milieu sahélien a généré au cours des derniers mois de l'année 2008 une raréfaction progressive des combustibles et la hausse exponentielle du prix du sac de charbon en période de saison froide et dans un contexte plus général de hausse des prix des denrées alimentaires.

1.3.2. Etat d'avancement de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP2)

Le document révisé de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (ou SNRP 2) a été adopté le 8 avril 2008 par le Haut Comité de supervision de la SNRP – instance réunissant les ministres des départements prioritaires et présidée par le Premier Ministre. Ce document – qui visait à reconsidérer les orientations de la première SNRP adoptée en 2003 – définit des plans d'actions prioritaires qui devraient guider les interventions du Gouvernement et ses partenaires au cours des cinq prochaines années.

Une réunion du Comité de pilotage de la SNRP prévue dans les prochains mois devrait être consacrée aux questions relatives au suivi. Une table ronde des bailleurs de fonds est prévue dans les mois à venir pour mobiliser des ressources complémentaires. Toutefois, le fait que ces actions prioritaires n'aient pas été hiérarchisées risque de compromettre l'opérationnalité de la stratégie.

1.4. Situation environnementale

Les principaux problèmes environnementaux du Tchad sont : (i) la dégradation constante des ressources naturelles, (ii) la diminution de la biodiversité avec la recrudescence du braconnage contre les espèces protégées, accentuées par (iii) la faiblesse de l'Etat de droit et la mauvaise gouvernance locale.

Une partie des problèmes environnementaux du Tchad ont été pris en compte dans le PIN 10^{ème} FED à travers les deux domaines de concentration "bonne gouvernance centrale et locale" et "développement durable".

La situation environnementale n'a pas connu, en 2008, une évolution positive par rapport à l'année précédente. Les problèmes énumérés dans le premier Profil Environnemental Pays (PEP) n'ont pas été systématiquement pris au sérieux. Outre la décision prise par le Chef de l'Etat d'implanter une "ceinture verte" autour de la capitale, des actions répressives ont été entreprises contre la commercialisation du charbon de bois, qui risquent de générer un coût social important car elles n'ont pas été assorties de mesures d'accompagnement et la population est livrée sans alternative.

La stratégie afférant à l'énergie domestique, qui a été mise en place grâce au financement de la Banque mondiale et qui consistait à instaurer une gestion durable des ressources naturelles dans les terroirs villageois et à transférer la responsabilité de la gestion des écosystèmes forestiers à la population locale, n'a pas été soutenue par l'administration. Grâce au financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), cette stratégie a été relancée péniblement en 2008.

2. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS

2.1 Rapports sur les performances financières du FED

2.1.1. FEDs précédents

⁷ Amnesty International, "Double misfortune: deepening human rights crisis in Chad", 18.12.2008.

Tous les engagements globaux relatifs au 9^{ème} FED ont été réalisés avant le 31 décembre 2007. Au premier semestre 2008, les montants des engagements individuels (contrats) et des paiements ont été inférieurs aux prévisions essentiellement du fait des événements de janvier-février et de leurs conséquences sur la sécurité intérieure ainsi que de la nomination d'un nouvel Ordonnateur National parallèlement au remaniement ministériel du mois d'avril. La situation s'est cependant améliorée au second semestre. Les indicateurs financiers pour l'année 2008 ont même largement excédé les prévisions du fait d'importants paiements effectués sur de gros contrats de la section Infrastructure et de l'accélération dans le traitement des dossiers par anticipation de la fermeture du système OLAS survenue à la fin de l'année.

L'annexe 6 montre une évolution favorable (diminution) du reste à contracter (RAC) hors 10^{ème} FED sur la période 2006-2008. Le reste à liquider (RAL) hors 10^{ème} FED diminue sensiblement entre 2007 et 2008 (-67,2 MEUR). L'annexe 6 montre également que le reste à contracter sur les projets hors 10^{ème} FED pourrait être engagé en moins d'une année compte tenu du volume annuel moyen d'engagements individuels enregistrés sur les trois dernières années. Par contre, le reste à liquider (hors 10^{ème} FED) ne pourrait être absorbé que sur une durée de 4 ans, ce qui indique un risque non négligeable de perte de fonds.

2.1.2. Situation des engagements du 10^{ème} FED

Les engagements réalisés concernent 5 projets approuvés dans le cadre du Plan Annuel d'Action 2008. Il s'agit des projets "Appui à la réforme du secteur justice", "Appui au commerce", "Appui à la filière bovine", "Appui à la filière gomme arabique", et "Appui au système d'information sur le développement rural et aménagement du territoire". Le total des fonds alloués à ces projets s'élève à 46 M EUR (près de 30 milliards F CFA). Les engagements pour le projet d'appui à la réforme des forces de sécurité intérieure et le projet " ligne haute tension Maroua N'Djamena" initialement prévus pour 2008 ne pourront être réalisés qu'en 2009. Au final, 70% des engagements prévus au titre du 10^{ème} FED pour l'année 2008 ont donc été réalisés. La mise en œuvre de ces programmes démarrera au début de l'année 2009.

2.2. Rapport sur l'appui budgétaire général et sectoriel

Aucun appui budgétaire n'est en cours au Tchad. Une convention de financement d'un "Programme d'Appui Budgétaire pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (PABRP)" fut signée le 25 novembre 2003. La première tranche fixe de 20 M€ sur un montant total de 50 M€ fut décaissée en avril 2003. Mais suite à l'absence de progrès dans la gestion des finances publiques, le programme fut arrêté en août 2006. Le Plan d'Action pour la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP) mis en place en 2007 par le Gouvernement et ses partenaires vise à contribuer à la création de conditions favorables à un appui budgétaire.

2.3. Les projets et programmes dans les domaines focaux et non-focaux

2.3.1 Contribution aux performances du pays – Projets relevant des domaines de concentration

2.3.1.1 Secteur de concentration 8^{ème} FED

Dans le cadre du 8^{ème} FED, seul le programme d'appui à la politique de santé était encore en cours en 2008.

Appui à la politique de santé (08/ACP/CD14-09/ACP/CD/11) – 42,08 M EUR, soit 27,6 milliards F CFA – période d'exécution: 1999 – 2010

Durant huit années de mise en œuvre (2000-2008), le projet Santé 8^{ème} FED n'a eu qu'un faible impact sur la réalisation de l'objectif général de la Politique Nationale de Santé à savoir « assurer à la population l'accès aux services de base de qualité pour accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité afin de contribuer à l'atteinte des OMD à l'horizon 2015 ». Les données disponibles montrent que les indicateurs ont très peu évolué. Certains ont même régressé: le taux de couverture vaccinale au niveau national pour les enfants de 0 à 11 mois est passé de 57,3% en 2006 à 45,1% en 2007; le taux d'accouchement assisté reste faible (26% en 2007).⁸ La morbidité et la mortalité maternelle demeure l'une des plus élevées au monde.

Le taux d'accessibilité aux services de santé a été en partie amélioré dans la zone d'intervention du projet grâce à la mise en œuvre de programmes d'infrastructures et d'équipements ainsi que par une meilleure

⁸ Annuaire des Statistiques Sanitaires du Tchad, Tome A, 21^{ème} édition année 2007, juin 2008

disponibilité des médicaments essentiels génériques (MEG), mais le taux reste toujours en dessous de la moyenne nationale. Les actions de supervision au niveau des Equipes Cadres de District se sont améliorées et systématisées; certains stages de spécialisation ont donné lieu à l'acquisition de compétences ensuite réutilisées dans les structures d'affectation des stagiaires. Toutefois, les programmes de formation ne se sont pas traduits par une amélioration globale du niveau de compétences du personnel de santé dans les zones de vulnérabilité ciblées par le projet.

L'évaluation finale du projet Santé 8ème FED, qui s'est déroulée courant 2008 a mis en évidence le manque d'appropriation du Ministère de Santé.

2.3.1.2. Secteur de concentration 9^{ème} FED

Appui à la Politique Sectorielle des Transports (9/ACP/CD/10) – 84 M EUR, soit 55,1 milliards F CFA – période d'exécution: 2005 – 2015

Le programme « Appui à la Politique Sectorielle des Transports » a permis des avancées notables en matière de désenclavement et d'extension de la desserte routière au niveau national. Dans le cadre du projet d'aménagement et de bitumage de la route Moundou-Doba-Koumra-Sarh, 71 km de route sur 300,44 Km prévus ont été revêtus au cours de l'année 2008. Ce tronçon prolonge le corridor N'Djaména – Bongor –Kélo –Moundou, long de 460 km, déjà bitumé sur financement de la KFW et de l'Union Européenne. Ces chiffres portent le linéaire de routes bitumées au Tchad à environ 1021 km. Pour rappel, le linéaire s'élevait à 667 km en 2005 et 996 km en 2006.

L'amélioration des conditions des transports constitue une opportunité pour le développement des PME dans le domaine des transports. Pour la seule année 2008, deux compagnies de transport de moyenne importance ont été constituées; elles desservent à présent régulièrement les villes reliées par cet axe. De manière plus générale, le projet favorise l'émergence de nouvelles routes commerciales et d'opportunités économiques.

Le programme comprend également des mesures d'accompagnement des travaux de bitumage, visant à protéger l'environnement, lutter contre la déforestation et la propagation des IST/VIH/Sida. Ces dernières sont en cours de mise en œuvre.

"Accès à l'eau potable"- programme hydraulique villageoise du 9ème FED (9/ACP/CD/09 et 9/ACP/CD/20) – 50 M EUR, soit 32,8 milliards F CFA – période d'exécution: 2005– 2015

Le taux d'accès à l'eau potable est en constante augmentation au niveau national. Ces bons résultats laissent espérer que l'objectif sectoriel des OMD sera atteint d'ici à 2015. Les données disponibles au niveau de la Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable montrent que les chiffres sont passés de 32% en 2007 à 35,5% en 2008 pour l'ensemble du pays. Dans les zones concernées par les programmes hydrauliques des FED antérieurs (Chari-Baguirmi, Hadjer Lamis, Lac et Mayo-Kebbi Est), les résultats ont été consolidés et l'accès à l'eau potable s'élève à 65% en 2008.

Dans les zones couvertes par le 9^{ème} FED, les travaux sont en cours d'exécution. Les taux initiaux d'accès à l'eau de 11% pour le Kanem et de 7% pour le Guéra et le Batha, seront rehaussés à 42% à la fin des travaux.

Plusieurs formations faites dans le cadre du projet à l'endroit des Associations d'usagers d'eau (AUE) et des agents du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources Halieutiques (MEERH) ont contribué également à la réalisation du principe n°12 du Schéma directeur de l'eau (SDEA) à savoir « le renforcement des capacités dans la gestion de la ressource Eau ». Ces actions devraient à terme contribuer à l'élévation des compétences du personnel du secteur eau et avoir ainsi un impact sur la gestion du service public de l'eau.

Pour garantir la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, le laboratoire d'analyse d'eau de la Direction de la Connaissance du Domaine Hydraulique a été équipé en matériel d'analyse d'eau. Le recrutement d'un expert en qualité de l'eau a permis la mise en œuvre d'une formation adaptée au personnel du laboratoire et l'élaboration des documents de référence.

Dans le cadre d'appui institutionnel relatif au plan national de contrôle de la qualité de l'eau, 2 projets de décrets ont été préparés par le Ministère en charge de l'eau avec l'appui du projet.

Il faut noter que les fonds disponibles sur le programme 9/ACP/CD/09 ont été engagés à 94% au terme du délai "n+3", ce qui démontre la bonne capacité d'absorption des fonds par le ministère maître d'œuvre.

2.3.1.3. Secteurs de concentration 10^{ème} FED

L'objectif global du 10^{ème} FED est d'appuyer les efforts de l'administration tchadienne dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté. Les ressources du FED peuvent agir comme un élément catalyseur, permettant d'orienter les nouvelles recettes de l'Etat vers la croissance économique durable et la réduction de la pauvreté.

Compte tenu de l'expérience acquise à travers les précédents FED et des programmes mis en œuvre par les autres partenaires au développement présents au Tchad, la Commission européenne et l'Etat tchadien ont convenu de centrer la mise en œuvre du 10^{ème} FED sur deux objectifs prioritaires:

- la promotion de la bonne gouvernance: une allocation indicative de 91 millions EUR (59,7 milliards de FCFA) est consacrée à cet objectif. Elle permettra de soutenir la réforme de la justice et du système de sécurité intérieure, la réforme des finances publiques, d'apporter un appui aux institutions démocratiques et à la société civile, d'appuyer le processus de décentralisation et les initiatives locales de développement.

- l'objectif de promotion du développement durable, à travers le secteur des infrastructures et le secteur rural bénéficie d'un montant de 187 millions EUR (soit 122,7 milliards de FCFA). En matière d'infrastructures, les projets seront centrés sur la problématique de l'interconnexion des réseaux de transports et d'énergie ainsi que sur la promotion de l'accès à l'eau potable. Dans le secteur rural, les projets viseront à mettre en valeur les filières agro-sylvo-pastorales, et à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles.

2.3.2 Résultats obtenus dans le cadre des projets et programmes hors concentration

Programme d'Accompagnement Structurant d'Initiatives Locales de Développement – PASILD (9/ACP/CD/13 – 7,95 M EUR, soit 5,2 milliards FCFA – période d'exécution 2005 – 2012)

Le PASILD, qui s'inscrit dans la stratégie nationale de développement rural – ou Plan d'Intervention pour le Développement Rural, PIDR – a été conçu pour permettre le partage d'informations et la capitalisation des actions de développement local au profit de la décentralisation ainsi que la mise en œuvre, à travers des appels à propositions, d'actions de structuration et d'accompagnement pertinentes.

Suite au premier appel à propositions, six (6) contrats de subvention ont été signés qui ont permis aux ONGs de développer dans leur zone d'intervention des actions de structuration et d'amorcer le développement des stratégies et des plans de développement local autour de la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles. Le deuxième appel à propositions, qui s'inscrit dans cette approche de développement a retenu 9 projets pour lesquels le démarrage des activités est prévu en janvier 2009. Deux de ces projets viseront plus spécifiquement la structuration et la réalisation de microprojets de la zone périphérique du Parc National de Zakouma.

La bonne collaboration entre le PASILD et la Cellule permanente de suivi du PIDR pour la mise en place et la redynamisation des Comités Régionaux et Départementaux d'Action (CRA et CDA), structures relais de la mise en œuvre du PIDR, constitue un atout dans le processus de concertation, de planification, d'exécution et de suivi des initiatives de développement.

Cependant, de nombreux freins institutionnels rendent difficiles la programmation et l'exécution sur le terrain des actions de développement local. Le manque de clarté du processus de décentralisation, et l'absence de calendrier précis de mise en œuvre constitue le principal de ces obstacles.

Programmes dans le domaine de la culture (PASILD - 9/ACP/CD/13) et Projet d'appui aux Missions d'animation et de formation des Maisons de la Culture de N'Djaména, Sarh, Moundou et Abéché (7/ACP/CD/93)

Le Projet d'appui aux missions d'animation et de formation des Maisons de la Culture de N'Djaména, Moundou, Sarh et Abéché est clôturé. Ce projet d'un montant total de 1 500 000 € hors assistance technique a été réalisé en cofinancement avec le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) français (750 000 € + AT). Les

quatre Maisons de la Culture sont fonctionnelles, mais leur viabilité dépend du niveau de soutien qui leur sera apporté par leur Ministère de tutelle.

A travers le Programme d'Accompagnement Structurant d'Initiatives Locales de Développement (PASILD – Composante n°2), des Organismes Correspondants Techniques (OCT) ont été mis en place pour apporter aux acteurs culturels des conseils et une aide à la formulation de propositions. Trois (3) projets de festivals et une étude architecturale visant à sauvegarder et à protéger les buttes Sao de GAOUI 2 ont été financés. Des échanges entre les acteurs culturels des différentes régions du pays et de l'extérieur du Tchad ont été développés grâce à des ateliers et aux festivals. L'expertise locale a été renforcée dans différents secteurs des arts et trois (3) formations ont été réalisées. Six (6) nouveaux projets ont été retenus suite à un deuxième appel à propositions. Ils seront financés et mis en œuvre en 2009.

Projet de Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Soudano-Sahéliens Phase II – CURESS II (09 ACP CD 15) : – 7 M EUR, soit 4,59 milliards F CFA – période d'exécution 2006 – 2013

La progression du projet vers ses objectifs a été très peu significative au cours de l'année 2008. Ce constat mitigé résulte de nombreuses difficultés, liées aux insuffisances de la direction et de l'assistance technique mise à la disposition du projet, mais également à l'absence de ligne de conduite et de véritable appropriation des activités de la part du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources Halieutiques, maître d'œuvre du projet. Le projet souffre de l'absence d'une véritable et positive implication du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources Halieutiques (MEERH), de l'absence d'une stratégie claire et explicite, qui permettrait à la fois d'augmenter sa visibilité et de dynamiser les actions de développement.

Le braconnage a connu une augmentation dramatique – près de 3000 éléphants, soit plus de 60% de la population, ont été abattus au cours des dernières années, si l'on se fie aux recensements aériens effectués entre 2002 et 2008. L'équipe du projet a pu conduire des activités visant à limiter le braconnage dans les zones de migrations des éléphants et renforcer de manière plus efficace la lutte contre le braconnage dans le Parc et au niveau de sa périphérie.

Projet d'Appui au Système Electoral du Tchad -PARSET (9 ACP CD 17) – 5 M EUR, soit 3,28 milliards F CFA – période d'exécution: 2007 – 2012

Durant l'année 2008, ce programme, malgré quelques avancées, a connu d'importants retards dans la mise en œuvre des activités. Ces retards sont liés essentiellement aux retards encourus dans le calendrier de mise en œuvre de l'Accord Politique en vue du Renforcement Démocratique au Tchad signé le 13 août 2007 par la quasi-totalité des partis politiques tchadiens. Ces délais sont emblématisés par le retard pris dans la mise en place de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

Le PARSET a néanmoins permis de poursuivre l'appui au comité de suivi de l'Accord Politique. Cet appui est à la fois matériel et technique. Un expert mobilisé en permanence au Tchad a contribué, par des conseils techniques et juridiques, à la révision des textes de loi qui entourent le processus électoral. Plus spécifiquement, l'expert a fortement appuyé à l'élaboration du projet de loi portant création de la CENI, du projet de code électoral et du projet de loi portant statut de l'opposition.

Deux appels à propositions ont abouti à la signature de contrats de subvention en vue i) de mettre en œuvre un programme d'appui aux médias et ii) de contribuer au renforcement des capacités de la société civile tchadienne en matière d'observation et d'analyse indépendante du processus électoral. Ces projets seront initiés dès le début de l'année 2009.

Des retards ont été pris dans la finalisation d'un contrat de service visant à soutenir des activités d'appui au renforcement des capacités des partis politiques au Tchad. Le cadre général du programme a été élaboré sur la base d'un séminaire qui a eu lieu en juillet 2008 et qui a enregistré la participation de 30 partis politiques représentés par 90 personnes. Les consultations ont dû être relancées à la fin de l'année 2008 et devraient aboutir dans les trois premiers mois de l'année 2009.

Appui à l'Ordonnateur national et au Ministère de l'Economie et du Plan (9/ACP/CD/12) – 6 M EUR, soit 3,9 Miards F CFA – période d'exécution: 2006 – 2012

Le projet d'appui à l'Ordonnateur National repose sur deux composantes : « appui à l'Ordonnateur National » et « Coordination des aides extérieures ». La restructuration de la Cellule ACTION – Appui et Conseil Technique et Institutionnel à l'Ordonnateur National – cours de l'année 2008, s'est traduite par une amélioration substantielle de la gestion et du suivi des programmes/projets. L'organisation de comités de pilotage et de comités de suivi opérationnels s'est systématisée. La gestion des ressources communautaires est mieux organisée et de plus rigoureuse, contribuant de ce fait à une amélioration de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience, de l'impact et la durabilité des aides extérieures en général et de l'aide communautaire en particulier.

Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques (9/ACP/CD/19) – 5,1 M EUR, soit 3,3 milliards F CFA – période d'exécution:2007 – 2013)

Le PAMFIP vise à doter le Tchad d'un système de gestion solide des finances publiques garantissant l'efficacité, l'efficience, la transparence et la sincérité de l'action publique. Ce programme est financé par plusieurs partenaires : l'Etat tchadien, le Fonds Européen de Développement, la Banque Mondiale (qui a momentanément suspendu son aide), la Coopération Française et le PNUD. Ces différents bailleurs de fonds interviennent selon leurs procédures propres. Pour pallier aux difficultés qui en résultent, un Comité de Suivi et d'Harmonisation de la mise en œuvre du PAMFIP a été créé. Ce Comité a pour mission générale de faciliter l'absorption des financements par une approche concertée entre les bailleurs de fonds et l'Etat dans l'élaboration et la mise en œuvre des procédures d'exécution et de contrôle des activités du PAMFIP.

Toutes les activités prévues dans le cadre du PAMFIP visent au rétablissement du fonctionnement minimal des administrations responsables de la préparation et de l'exécution budgétaire et à la mise en place des bases pour la modernisation de la gestion des finances publiques au Tchad. Dans le cadre de la mise œuvre du financement communautaire, à travers plusieurs devis-programmes, le PAMFIP a permis quelques avancées : réhabilitation des locaux et renforcement des capacités matérielles des structures appuyées par le PAMFIP – Secrétariat Technique Permanent (STP) – et des institutions de contrôle – Trésor et Douane –, organisation de missions d'appuis et d'études, formation du personnel, réforme du cadre institutionnel global des finances publiques et mise en conformité du cadre des dépenses et du budget voté, mise en œuvre des recommandations énoncées dans les rapports d'inspection des institutions de contrôle.

Au niveau de l'Institut National des Statistiques, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), des missions de collecte de données relatives aux déclarations douanières ont été organisées sur l'ensemble du territoire; du matériel de traitement et de sécurisation des données a été acquis et les annuaires statistiques des importations 2004, 2005 et 2006 ont enfin pu être publiés.

La suspension – même provisoire – de la participation de la Banque Mondiale au programme met en péril l'équilibre du PAMFIP et la bonne marche des projets des autres bailleurs de fonds, qui ont été conçus en étroite complémentarité.

Programme LRRD (9 ACP CD 21) – 4 M EUR, soit 2,6 milliards F CFA – période d'exécution:2007 – 2014

Le seul projet en cours de mise en œuvre dans le cadre de ce programme visant à assurer une transition entre l'aide d'urgence et la relance du développement dans le département de la Grande Sido, est désormais entré dans une phase de croisière. L'ONG Cooperazione Internazionale (COOPI) assure des interventions nombreuses et multiformes en faveur des réfugiés et des populations locales. Les principales sont : l'appui/formation des organisations de base, la fourniture d'intrants et de matériels agricoles aux réfugiés, la reconstitution du cheptel et l'appui vétérinaire, la construction de points de stockage des récoltes, l'appui aux unités de transformation et de vente de denrées alimentaires, la création de Coopératives d'Épargne et Crédit (CEC), le suivi des forages, l'instauration et le renforcement des Comités de Gestion de l'Eau et Assainissement, la sensibilisation sur l'hygiène et la propreté de l'environnement, l'entretien des latrines et douches dans le camp de Yarougou, les soins de santé – activités curatives, santé de la reproduction, activités VIH/SIDA & IST, pharmacie –, l'instauration, le renforcement et l'encadrement des COGES/COSAN, l'élaboration du système de recouvrement des coûts, la création de mutuelles de santé et la formation des membres, la sensibilisation de la population sur différentes thématiques – droits de l'homme, mutuelles de santé, épargne et crédit, gestion des récoltes, droit foncier, gestion des ressources naturelles, etc.

Grâce à ces actions, les conditions de vie des populations réfugiées et résidentes s'améliorent progressivement et l'intégration socioéconomique des deux populations touchées de la Grande Sido, notamment sur l'axe Danamadji-Sido et le camp de Yaroungou se concrétise. Un 2^{ème} projet sera mis en œuvre début 2009. Il permettra de financer des actions complémentaires, notamment dans le domaine de l'éducation, à celle qui sont mises en œuvre par COOPI.

Cette mise en œuvre du programme ne se fait pas néanmoins sans contrainte. En effet, l'installation de nouveaux réfugiés dans le camp de Moula, à 5 km du camp de Yaroungou, entre mai – avril 2008 a failli mettre en péril le programme LRRD. A cette difficulté, s'ajoutent la résistance des populations aux changements et leur réticence à accepter la politique sanitaire de recouvrement des coûts.

Facilité de Coopération Technique II (FCT II) (9 ACP CD 22) – 3,8 M EUR, soit 2,5 milliards F CFA – période d'exécution: 2007 – 2012

Ce projet a permis de mener les actions suivantes en 2008: une étude de disponibilité d'énergie de Lagdo et de préfaisabilité d'une Ligne Haute Tension Maroua-N'djamena; des missions d'identification et de formulation de 5 projets approuvés dans le cadre du 10^{ème} FED; une étude à dimension anthropologique sur les ressorts du conflit intercommunautaire dans le Dar Sila (Ouaddaï) et sur les modalités d'accompagnement d'un processus de réconciliation; une mission technique de planification des opérations d'aide à la réinstallation des déplacés; une mission d'assistance technique à l'INSEED dans le cadre du deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

Ce projet a également apporté un appui au Ministère du Commerce et de l'Industrie qui vise le renforcement de capacités de ce ministère et l'amélioration de la perception de l'APE par les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre. Une série de formations et de séminaires de sensibilisation – notamment la formation des membres du Comité national de négociation APE et du comité OMC sur la mise en œuvre de l'accord sur l'évaluation en douane, sur les techniques de négociation, sur le système commercial multilatéral et sur les notifications – ont été réalisées au cours de l'année 2008. Quatre études ont été finalisées : Etude diagnostic sur l'entrepreneuriat féminin, Audit du commerce des services, Etude sur les possibilités de développement de l'appui au PME-PMI, Constitution d'une base de données des études sur le commerce et le secteur privé au Tchad.

2.3.3 Résultats obtenus dans l'appui aux ANE

Les ANE, notamment l'Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad (OANET), ont bénéficié des appuis techniques et financiers à travers le Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance, dont la mise en œuvre est arrivée à échéance à la fin de l'année 2007. Toutefois, l'appui et l'implication des ANE se poursuivent, notamment à travers le Programme d'Accompagnement Structurant d'Initiatives Locales de Développement (PASILD), le Programme hydraulique villageoise, le Programme d'Appui à la Réforme du Système Electoral au Tchad (PARSET).

Le PASILD a pour objet la structuration des associations et l'élaboration des plans de développement locaux. A travers sa composante "Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées" (SICD), le Programme s'appuie sur des associations/ONG désignées comme Organismes Correspondants Techniques (OCT), formées pour soutenir et conseiller les acteurs culturels dans la formulation de leurs propositions.

Au niveau du programme hydraulique, les ANE bénéficient d'un soutien et de formation dans divers domaines de gestion; ils sont parties prenantes dans le Comité de Pilotage du programme hydraulique. Par ailleurs, les Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE) sont structurées en Association d'Usagers d'Eau (AEU) et participent à la gestion du service public de l'eau.

Dans le cadre du PARSET, un projet de renforcement des capacités de la société civile tchadienne en matière d'observation et d'analyse indépendante du processus électoral démarrera au début de l'année 2009. Le projet vise la création d'une coalition d'organisations capables de mener des activités d'observation électorale de longue durée sur l'ensemble du territoire en offrant une assistance pédagogique et méthodologique.

2.4. Autres volets de la coopération

2.4.1. Programmes régionaux et intra-ACP

Programme Régional Solaire phase II – PRS II (08 ACP ROC 042 & 08 ACP CD 026) – 6,6 M EUR, soit 4,3 milliards F CFA – période d'exécution: 2000 – 2010

Le projet a permis de fournir un accès à l'eau potable à environ soixante mille personnes en remettant en état les sites du PRS I d'une part, et à environ cent mille personnes en installant 43 nouveaux systèmes d'AEP solaires d'autre part.

Ces systèmes sont conçus sur la base d'une demande effective des populations bénéficiaires et la gestion est assurée localement. Seule l'exploitation est en phase d'être confiée aux opérateurs privés. Les conditions recherchées sont celles qui assurent l'avantage économique de l'utilisation de la technologie solaire et un équilibre financier pérenne.

L'appui au secteur privé – mesures d'accompagnement – a été réalisé sous deux formes. Tout d'abord, des démarches ont été entreprises pour abaisser les différentes taxes qui grèvent le prix des composants solaires aussi bien pour le matériel neuf que pour les pièces détachées. Par ailleurs, les réhabilitations des sites du PRS I ont permis d'appuyer une vingtaine d'opérateurs privés à se légaliser et à être à même de répondre aux consultations restreintes réalisées pendant les phases réhabilitations et pour les prestations de l'intermédiation sociale et de la Cellule d'appui. Cinq opérateurs privés solaires et de plomberie, sur les douze consultés, ont été attributaires des marchés PRS II et cela leur a permis d'entrer en contact avec les AUE. Ces contacts ont permis aux AUE de mieux connaître les opérateurs privés du domaine solaires à qui ils pourront éventuellement s'adresser pour l'entretien et la maintenance de leur station.

Programme d'Appui à la Stabilisation à l'Est du Tchad (9 ACP RCE 15 et 9 ACP RSA 30) – 10,1 M EUR, soit 6,6 milliards F CFA – période d'exécution: 2007 – 2014

Le Programme d'Accompagnement à la Stabilisation à l'Est du Tchad (PAS), budgétisé à hauteur de 10.139.355 € sous les enveloppes B régionalisées du 9^{ème} FED, a pour vocation de contribuer à assurer, dans un esprit de réconciliation, les conditions d'une réinstallation durable des populations tchadiennes déplacées.

Les activités n'ont réellement démarré qu'au deuxième semestre 2008, et le projet n'a donc pas encore engrangé de résultats substantiels. Les réalisations à ce jour sont essentiellement le recrutement d'une Assistance technique, l'élaboration du devis-programme en vue d'appuyer le déploiement de la maîtrise d'œuvre, la Coordination Nationale d'Appui au Déploiement de la Force Internationale à l'Est de Tchad (CONAFIT) dans la zone d'intervention du projet, la signature de contrats de subvention avec l'ONG COOPI pour un projet pilote de santé à Abdi et à Kerfi, avec Première Urgence pour un projet pilote d'eau potable dans la zone d'Abdi, avec ACTED (pour la réhabilitation des pistes au Dar Sila), avec MAG (pour la dépollution et déminage à l'est du Tchad, avec le CSSI/ITS-T (pour un appui intersectoriel à la santé animale et humaine). Les activités afférentes à la composante 3 « Appui à la restauration de l'Etat de droit » ne connaîtront un véritable début de mise en œuvre qu'à compter de début 2009.

A l'heure actuelle, le programme se heurte aux principaux obstacles suivants: la persistance de l'insécurité et de fortes tensions intercommunautaires, l'insuffisance en personnel de l'Etat déployé dans les services techniques décentralisés, le manque de données chiffrées sur les populations résidentes – à la différence des données disponibles concernant les populations réfugiées et déplacées –, la présence insuffisante d'ONG internationales avec une perspective stratégique à long-terme, le nombre extrêmement réduit d'organisations locales de la société civile.

Programme de gestion intégrée des bassins transfrontaliers en Afrique-composante du lac Tchad (9 ACP RPR 48)- 2,5 M EUR, soit 1,6 milliards F CFA – période d'exécution: 2006 – 2011

Le programme de « Gestion Intégrée des Bassins Transfrontaliers en Afrique - Composante du Lac Tchad » du 9^{ème} FED s'inscrit dans le cadre de l'Initiative Européenne de l'Eau pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) des Bassins Transfrontaliers en Afrique (EU Water Initiative : EuWi).

D'un montant total de 2,5 M€, l'appui de l'Union européenne au bassin du Lac Tchad a pour objectif de soutenir un outil technique et institutionnel facilitant la planification et la gestion des ressources en eau du bassin.

Les principaux défis à la gestion intégrée du bassin du Lac Tchad sont les suivants: la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans le bassin du Lac Tchad; la conservation pour préserver les ressources en eau, restaurer la végétation, protéger les écosystèmes aquatiques; la restauration du niveau du lac, donc des zones humides pour améliorer la maîtrise de la demande en eau; la lutte contre l'avancée du désert; la collecte régulière et la circulation transparente et harmonisée des informations hydrologiques; la coopération régionale.

Une expertise via un contrat cadre a permis de diagnostiquer les différentes interventions au sein de la CBLT. A l'issue de cette étude, il a été nécessaire du fait de l'intervention antérieure et actuelle des autres bailleurs (FEM et GTZ), de réviser les activités envisagées initialement. Ainsi un avenant est en cours de signature.

Appui aux comités d'assainissements à N'djamena (9 ACP RPR 39)-0,675 M EUR, soit 0,4 milliards F CFA – période d'exécution: 2006 – 2009

Dans le cadre de la Facilité ACP – UE pour l'eau, l'ONG Care France a bénéficié d'un contrat de subvention d'un montant de 675.000 EUR, correspondant à 68 % du coût total éligible pour réaliser le "Projet d'appui aux comités d'assainissement des 4^{ème}, 5^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements de la ville de N'Djamena".

L'objectif général du projet est d'améliorer les conditions de vie et la santé des habitants des quartiers périphériques et du centre de N'Djaména et protéger l'environnement contre les dégradations liées à l'essor de la ville.

Plus spécifiquement, ce projet vise à augmenter et améliorer l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement des ménages dans les quartiers ciblés de N'Djaména en soutenant les initiatives des quartiers en faveur d'un environnement sain et de qualité

En 2008, 11 bornes fontaines ont été construites. Le projet a également permis d'apporter un appui matériel et organisationnel aux comités d'assainissements. Le partenariat entre Comité d'Assainissement-Mairie de N'Djaména a été renforcé.

Ce projet est réalisé en complémentarité avec l'intervention de l'Agence Française de Développement (AFD) en faveur de l'alimentation en eau potable et assainissement urbain des quartiers défavorisés à N'djamena.

Plan stratégique de développement du secteur énergie (9 ACP RPR 177)- 1,36 M EUR, soit 0,89 milliard F CFA – période d'exécution: 2008 – 2010

La Convention de Financement du projet, retenu dans le cadre de la Facilité ACP/UE pour l'Energie, a été signée par l'Ordonnateur National du FED au Tchad le 25 avril 2008. Le projet d'un montant de 1,361 M EUR pour une durée de cinq ans fournira un appui au Ministère des Mines et de l'Energie dans le cadre d'une optimisation des investissements et de l'exploitation des ressources énergétiques disponibles pour le Tchad, afin d'en assurer la durabilité de son accès.

2.4.2. FLEX et STABEX

2.4.2.1 FLEX

Le Tchad n'est pas éligible au FLEX du fait du poids prépondérant du pétrole dans les exportations totales (86,7% en moyenne sur la période 2005-2007). Le prix de ce produit n'a cessé d'augmenter depuis le début de son exploitation en 2004. En 2007, le pays n'a pas enregistré de pertes d'exportations par rapport à la moyenne des quatre années précédentes. C'était également le cas en 2006.

2.4.2.2 STABEX

Appui aux réformes de la filière coton (STABEX-COM 93/94 PU n°40)

Le mandat assigné à l'Equipe Technique Coton est de synthétiser les études et les différentes contributions afin d'assurer l'information des parties prenantes, organiser la concertation et formuler des propositions de réforme du secteur au Gouvernement.

Le 2 septembre 2008, le Haut Comité Interministériel s'est réuni pour examiner les propositions de l'Equipe afférentes aux différents éléments de la feuille de route, notamment le contour de la filière, les fonctions critiques c'est-à-dire la recherche, la vulgarisation agricole et l'entretien des pistes cotonnières et la fonction intrant. Ce document a été certes adopté par le Haut Comité mais le calendrier de mise en œuvre de la réforme du secteur demeure incertain, tout comme la situation de la Cotontchad. L'audit technique, économique et financier de la Cotontchad, qui devait être réalisé au cours du premier trimestre 2008, n'a toujours pas eu lieu. En conséquence, l'appui à l'équipe technique a pris fin en novembre 2008.

Projet Pilote de développement de la filière «Dihé» au Tchad (STABEX-COM 93/94 PU n°41)

Le projet d'appui à la filière spiruline (Dihé) est mis en œuvre à travers un contrat de contribution signé avec la FAO. Les activités développées visent à améliorer la qualité du Dihé, mais également à améliorer les conditions de vie des femmes concernées par la production, à travers l'augmentation des revenus liées à la production de Dihé traditionnel.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités, cinq (5) protocoles d'accord ont été signés entre la FAO et des partenaires d'exécution. Des réalisations encourageantes ont été obtenues malgré un retard dans le démarrage des activités. Des campagnes locales de sensibilisation, d'animation et d'information en direction des populations, des productrices de dihé et des autorités traditionnelles et administratives, sont réalisées aussi bien par l'équipe du projet que par les partenaires du projet (SODELAC et ONDR).

Les campagnes de marketing augmentant la visibilité du projet ont été accomplies essentiellement à travers les manifestations comme les Journées mondiales de l'alimentation Edition 2007 et 2008 (JMA), les journées portes ouvertes (JPO) et les journées d'information (JI) organisées respectivement à N'djamena, Moundou et Bol. Sur l'ensemble des 14 sites, 1581 femmes formant 20 groupements ont été recensées. 19 groupements jouissent maintenant d'une reconnaissance juridique. En matière de formation, environ 600 femmes sont formées dans divers domaines notamment les bonnes pratiques de récolte, de séchage et de conditionnement, les bonnes pratiques d'hygiène, la vie associative.

2.4.3. Aide humanitaire ou d'urgence

Depuis 2003, les opérations humanitaires soutenues par la Direction Générale de l'Aide Humanitaire de la Commission Européenne (DG ECHO) viennent en aide aux populations les plus vulnérables : réfugiées, déplacées et hôtes à l'Est et au Sud du Tchad. En 2008, l'assistance de la Commission européenne a contribué à couvrir les besoins essentiels de 257.000 réfugiés soudanais, de 57.000 réfugiés centrafricains et de 185.000 déplacés internes tchadiens ainsi que des populations tchadiennes les plus vulnérables qui les ont accueillis.

Les programmes financés par la DG ECHO sont exécutés essentiellement dans les régions du Ouaddaï, de Biltine, du Sila, de l'Assongha, du Logone Oriental et du Barh Koh. A l'Est du pays les organisations partenaires de la DG ECHO qui se sont mobilisées pour faire face à l'afflux de réfugiés en provenance du Darfour voisin depuis 2003 ont dû également depuis 2006 prendre en compte les besoins urgents des populations Tchadiennes qui se sont déplacées dans les régions du Sila et de l'Assongha. Les interventions financées portent sur les domaines de la santé et de l'assainissement, de l'eau, de l'aide et de la sécurité alimentaire, de la protection, des abris d'urgence et de l'éducation.

Face au dénuement des populations hôtes elles ont également mis en œuvre des programmes visant à répondre aux besoins des populations locales de ces régions. Les conditions de sécurité restent, malgré le déploiement de l'Eufor, très volatiles à l'Est du Tchad pour les partenaires de la DG ECHO. Au cours de l'année 2008, plus de 120 incidents sécuritaires, dont trois s'étant soldés par la mort tragique de trois personnes, ont été enregistrés parmi les acteurs humanitaires à l'Est du Tchad.

Au Sud du pays, dans les régions du Logone Oriental et du Barh Koh les organisations partenaires de la DG ECHO travaillent depuis 2004 au bénéfice des populations réfugiées en provenance du Nord de la République Centrafricaine. Dans le Bahr Koh, département de Grand Sido, depuis 2007 les programmes d'urgence ont pu,

grâce aux financements du Fond Européen de Développement (FED) et à la synergie entre les services de la Délégation de la Commission Européenne au Tchad, les autorités et les communautés concernées, être réorientés vers une assistance multisectorielle visant l'intégration socioéconomique des populations autochtones et réfugiées.

L'assistance humanitaire fournie par la DG ECHO aux réfugiés, aux déplacés internes et aux populations hôtes au Tchad s'élève à 30 M EUR en 2008 (près de 20 milliards de FCFA). Par le biais du Plan Global Tchad pour 17 millions d'euros (plus de 11 milliards de FCFA) et de la décision d'Aide Alimentaire pour 13 millions d'euros (8,5 milliards de FCFA). En 2009, un engagement financier comparable à celui de l'année 2008 devrait suivre des axes d'intervention visant une plus grande autonomie des populations bénéficiaires dans la réponse à leurs besoins. Cette démarche est dictée par le prolongement dans le temps de la crise mais elle a aussi pour but, dans un contexte où l'insécurité a régulièrement mis en danger la continuité des services de base comme l'adduction d'eau, la distribution alimentaire et l'assistance médicale, de garantir une permanence de l'assistance.

2.4.4. Interventions de la BEI

La République du Tchad a atteint la limite d'allègement de dette qui lui a été accordée sous l'initiative PPTE renforcée, soit 1.49 millions d'euros en Valeur Nette Actualisée (VNA), durant l'année 2008. Cependant, le Tchad est également éligible à l'initiative « HIPC Prêts Spéciaux PMA » mise en place par la Commission européenne. Cette initiative vise à assurer une extinction totale des dettes correspondant à des prêts spéciaux de la Commission restant dues après application du mécanisme PPTE renforcé.

La Commission européenne a demandé à la Banque européenne d'investissement de prendre les mesures nécessaires pour l'allègement final sous l'initiative « HIPC Prêts Spéciaux PMA » lorsque le Tchad atteindra le point d'achèvement. D'ici là, les échéances à venir restent à la charge de la République du Tchad.

Par ailleurs, la totalité des créances du Tchad auprès de la BEI dans le cadre du projet pétrolier n'a pas été remboursée. Dans les jours qui ont suivi l'annonce officielle du retrait de la Banque Mondiale de projet pétrolier au Tchad, la Délégation, en partenariat avec les différents départements concernés de l'administration tchadienne, a marqué sa disponibilité pour contribuer à l'élaboration du concept d'un nouveau mécanisme de suivi des recettes et des dépenses sur ressources pétrolières.

Cette offre a reçue un accueil positif de la part du Chef de l'Etat et du Premier Ministre qui, dans un courrier adressé à la Délégation de la Commission européenne le 17 décembre, rappelle que les dispositions de la législation tchadienne (Lois 001 et 002 portant gestion des revenus pétroliers) et l'instauration d'un Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières dont la composition est pluraliste, répondent au souci de "*gérer dans la transparence les ressources pétrolières en vue de lutter efficacement contre la pauvreté.*" Toutefois, le Premier Ministre reconnaît qu'il y a lieu d'améliorer la transparence de cette gestion, en étendant effectivement les activités du Collège au contrôle des revenus indirects (impôt sur les sociétés), conformément au mandat du Collège, tel qu'énoncé dans son Décret institutif.

Des consultations pourraient permettre d'aboutir au début de l'année 2009 à la définition d'un programme communautaire d'appui au renforcement du contrôle des recettes et des dépenses sur revenus pétroliers.

2.4.5. Lignes budgétaires

Cofinancement ONG (LB 21 02 03)

Projet n. ONG-PVD/2006/131-744- ACRA "*Gestion participative des ressources naturelles et promotion des revenus dans un processus de développement local*" (dans les zones de Hadjer Lamis et du Chari): ce projet d'un montant de 741.523 EUR a démarré le 1er février 2007 pour une durée de trois ans. Les résultats atteints sont : la mise en place de 61 organisations paysannes, l'élaboration de plusieurs manuels techniques, les formations dispensées (agro-foresterie, valorisation du neem, techniques d'exploitation des gommés, ...), la mise en place et le fonctionnement des Centres de Services et de Gestion concernant 13 Unions intervenant dans la gestion des gommés.

Projet n. ONG-PVD/2007/134-754- INTERMON OXFAM " *Appui au renforcement de la sécurité alimentaire et des capacités des organisations des producteurs dans la Région du Mandoul* ": Ce projet d'un montant de 750.000 euros a démarré en janvier 2008 pour une durée de trois ans. A ce stade du projet on peut noter des résultats intermédiaires encourageants : 8 tonnes de semences améliorées issues de la première multiplication sont disponibles dans les deux antennes du projet ; le dialogue est amorcé entre agriculteurs et éleveurs à la suite des premiers ateliers de concertations, 4 fédérations de groupements de femmes sont organisées pour gérer des unités de transformation de l'arachide; 42 centres d'alphabétisation des producteurs sont en fonctionnement avec 96 alphabétiseurs et 1250 élèves; 3 magasins pour le stockage de l'arachide sont quasiment terminés. Les résultats obtenus sont cependant de qualité inégale et il manque une analyse approfondie de la qualité de ces résultats et leur réelle contribution à l'objectif spécifique.

Projet n. ONG-PVD/2005/111-466 " *Renforcer les capacités de la société civile à gérer les conflits et cultiver la paix dans 15 départements du Tchad* ": en partenariat avec l'ONG internationale Pain Pour le Monde, la Commission a financé à hauteur de 995.117 EUR (près de 652 M F CFA) un projet de l'Association Tchadienne pour la Non Violence (ATNV), visant à améliorer la qualité de vie des populations tchadiennes affectées par des conflits en promouvant la cohabitation pacifique. Ce projet dont la période de mise en œuvre est parvenue à son terme le 31 décembre 2008, a permis de renforcer les capacités de la société civile dans la région de Moundou et d'encourager les autorités locales à gérer les conflits et à cultiver la paix.

Environnement et forêts tropicales (LB 21 02 05)

Projet ENV/2006/114-747 - ACRA " *Gestion participative des ressources forestières et promotion d'initiatives éco compatibles dans la vallée du Logone* ": d'un montant de 1.629.631 EUR, le projet a démarré le 1^{er} février 2007 pour une durée de quatre ans. Les réalisations s'articulent sur les dimensions suivantes : (i) installation d'une briquelette manuelle pour compacter les résidus végétaux, (ii) valorisation des produits du neem (extraction d'huile et savon) par 9 groupements, (iii) appui/conseil aux 2 groupements détenteurs de 48 ruches traditionnelles, (iv) plans de gestion simplifiés en cours. Le projet a établi une collaboration avec un nombre important de groupes cibles. 64% des organisations de producteurs ont bénéficié d'une amélioration de leurs techniques de production et 27% en retirent désormais un profit économique. Toutefois, les résultats concernant la surface totale structurée et gérée par des plans simplifiés de gestion ne seront atteints qu'à 50%, à savoir 2.000 Km² au lieu de 4.000 Km².

Ligne budgétaire Sécurité Alimentaire (SA) (LB 21 02 01)

Projet FAO/FOOD/2006/118-321 " *Système d'information sur la sécurité alimentaire* ": d'un montant de 2 M EUR, le projet a démarré en février 2007 pour une durée de trois ans. En 2008, les activités ont atteint leur vitesse de croisière malgré le problème institutionnel qui est en cours de règlement. Les structures (CDA/CRA) pourvoyeuses d'informations de l'intérieur du pays ont été structurées et opérationnelles. Les données collectées sont de qualité acceptable et 4 bulletins d'information sur la sécurité alimentaire ont été publiés. Le suivi de la campagne agricole 2008 a été bien mené grâce à l'appui apporté à la division des statistiques agricoles.

Ligne budgétaire Sécurité Alimentaire (LB 21 02 01/02)

Sept projets ONG (RAPS, CESADEP, NAGDARO, BETSALEEL, AFDI, COOPI, ACTED) dont les contrats ont été signés en juin 2007 pour une durée variant d'une année à trois ans et d'un montant total de 1,18 MEUR ont fourni des résultats satisfaisants en 2008 : introduction de la traction asine, amélioration des semences, aménagement des périmètres maraîchers, récupération des sols et amélioration de la fertilité des champs, promotion de Moringa (arbuste local) dans la lutte contre la malnutrition.

Programme thématique "Acteurs non étatiques et Autorités locales" (LB 21 02 03)

Ce programme vise à cofinancer des initiatives d'associations visant à créer et renforcer des espaces locaux d'information, de réflexion et d'expression (ELIRE), qui permettront de stimuler la participation de la société civile dans la construction de la bonne gouvernance et du développement local. Un appel à propositions a permis d'aboutir en décembre 2008 à la conclusion de trois contrats de subvention avec des associations tchadiennes et internationales pour un montant total de 840.000 EUR.

Projet d'eau potable et d'assainissement dans les quartiers périphériques de la ville de Moundou (LB 21-02-03)

La Croix Rouge française a bénéficié d'un contrat de subvention d'un montant de 750.000 EUR, correspondant à 73.65% du coût total éligible, pour la mise en œuvre du projet d'eau potable et d'assainissement dans les quartiers périphériques de la ville de Moundou. La période de mise en œuvre de l'Action est de 36 mois, à compter du 1er octobre 2007.

Le projet prévoit la réalisation de 30 forages communautaires et de 60 postes de latrines dans les quartiers périphériques de la ville de Moundou, ainsi que les actions liées aux mesures d'accompagnement.

En 2008, le partenaire a procédé à la contractualisation des entreprises chargées de réaliser les travaux d'assainissement; la formation du personnel d'animation a été effectuée; la sensibilisation des autorités locales et des populations à l'hygiène et la sensibilisation de masse par diffusion de message radiophoniques ont été effectuées; la formation du personnel Croix Rouge Tchadienne à la planification opérationnelle et à la gestion du programme et la mise en place du bureau du projet et recrutement du personnel Croix Rouge Tchadienne ont été réalisées.

2.4.6. Autres interventions de la Commission

Réalisation des travaux de Cartographie et de Dénombrement du 2^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat (ISF-RRM 2007/147-396 – 5 M EUR)

L'Accord Politique en vue du Renforcement du Processus Démocratique au Tchad conditionne la tenue d'élections législatives libres et transparentes – initialement prévues pour l'année 2009 – à l'organisation d'un recensement démographique puis d'un recensement électoral.

Manifestant sa volonté de voir aboutir le processus initié par l'Accord Politique, l'Etat tchadien s'est engagé à supporter 50% du coût total de l'opération de recensement, soit 6,45 milliards F CFA – près de 9,8 M EUR. Répondant à l'appel du FNUAP, la Commission européenne a engagé 5 M EUR (près de 3,3 milliards F CFA) sous l'Instrument de Stabilité afin de financer la préparation, l'exécution et l'exploitation prioritaire des données du Recensement Général.

Le plan de travail pour l'année 2008 prévoyait la mise en place du cadre institutionnel et juridique du recensement, l'élaboration des documents techniques, la mise en œuvre des activités de cartographie et du recensement-pilote, le dénombrement et l'enquête post-censitaire. Un retard accumulé de plus de 6 mois dans la réalisation des travaux préparatoires – lié aux événements de février 2008 mais également au manque de coordination et d'autonomie financière des services techniques impliqués dans le processus, et à la relance, par le FNUAP, de certains appels d'offres pour l'acquisition de moyens logistiques et du matériel cartographique – a rendu nécessaire le réaménagement du calendrier du Recensement Général: les travaux cartographiques ont été initiés au mois de juillet seulement, le recensement-pilote a été débuté en septembre 2008, le dénombrement général de la population n'aura pas lieu avant le mois d'avril 2009 et ses résultats pourront être compilés et mis en circulation au mois de juin 2009, pour autant qu'aucun retard additionnel ne soit encouru.

Un avenant à la Convention de contribution a été finalisé au mois de décembre 2008 pour étendre la durée de mise en œuvre du projet de 6 mois au-delà des 12 mois initialement retenus. Cet avenant n'a pas affecté la définition des résultats attendus et des indicateurs d'activité de la Convention de contribution.

Mission des Nations Unies au Tchad et en Centrafrique – MINURCAT (ISF-RRM 2007/147-346 – 10 M EUR)

La Commission européenne a mobilisé une somme de 10 M EUR (près de 6,5 milliard F CFA) sous l'Instrument de Stabilité pour financer les dépenses de fonctionnement, d'équipement, de personnel et d'investissement du corps de police tchadienne épaulé par les policiers et gendarmes internationaux de la Mission des Nations Unies au Tchad et en Centrafrique (MINURCAT). Cette somme représente plus de 83% des contributions versées à ce programme de renforcement des capacités de la police tchadienne pour l'année 2008.

Cette unité de police initialement appelée *Police Tchadienne pour la Protection Humanitaire* et qui a pris depuis le nom de *Détachement Intégré de Sécurité (DIS)*, a pour objectif de garantir la sécurité des populations réfugiées dans les camps de l'est du Tchad, des populations déplacées dans les sites de l'est du Tchad et dans un rayon de dix kilomètres autour de ces camps et de ces sites. Pour ce faire, ses 850 éléments devaient être formés, entraînés, et supervisés par 300 policiers et gendarmes internationaux.

Après avoir procédé successivement au mois d'avril et au mois de juin à la formation de 16 formateurs locaux du DIS puis à la formation de 71 officiers et sous-officiers de police et de gendarmerie, la MINURCAT a achevé le 4 août la formation de 231 agents. La formation de la deuxième promotion – qui a bénéficié à 111 agents – s'est achevée le 18 octobre seulement, dans l'enceinte d'une école de police nationale réhabilitée par la MINURCAT. A la fin novembre, 207 hommes et femmes avaient effectivement pris leurs fonctions dans les localités d'Abéché, Goz Beïda, Farchana et Iriba. Une troisième session de formation de 99 stagiaires du DIS a débuté le 24 novembre. Des sessions complémentaires seront donc nécessaires pour atteindre l'objectif de 850 éléments formés.

La formation et le déploiement des membres du DIS a connu des retards significatifs, pour des raisons de deux ordres: les difficultés logistiques rencontrées par la MINURCAT au cours de son déploiement à l'est du Tchad d'une part; des divergences d'appréciation entre les autorités tchadiennes et la MINURCAT sur certaines modalités administratives de leur partenariat. La signature du Mémorandum d'Entente sur le DIS a été en conséquence repoussée au 15 août 2008 et le Décret présidentiel portant création du DIS a été signé le 27 septembre 2008, plus d'un an après l'adoption de la Résolution 1778 (2007).

Un avenant à la Convention de Contribution a été finalisé au mois de décembre 2008 pour étendre de six mois la durée contractuelle de cette opération – initialement arrêtée au 31 décembre 2008.

2. 5. Politique de cohérence pour le développement

Les synergies entre les objectifs de développement et les autres politiques européennes sont réalisées dans les domaines suivants :

- Commerce : La CE appuie le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat à travers un Devis-Programme dont l'objectif général est de favoriser la conclusion d'un Accord de Partenariat Economique bénéfique pour le Tchad. Cet accord est considéré comme un levier important pour l'approfondissement de l'intégration régionale et l'insertion de l'Afrique Centrale dans les échanges mondiaux. Dans la ligne de ce premier programme, un projet d'appui au commerce – doté d'une enveloppe de 2 M EUR (ou 1,3 milliard F CFA) – sera mis en œuvre à compter du début de l'année 2009 à travers le 10^{ème} FED, pour améliorer le climat des affaires et renforcer les capacités des institutions impliquées dans ce domaine.
- Environnement : Un appui en matière de conservation de l'environnement est fourni à travers le projet CURESS.
- Sécurité: L'Union européenne soutient politiquement, techniquement et financièrement – à travers le programme PARSET en particulier – la mise en œuvre de l'Accord Politique du 13 août, qui constitue le socle d'une transition démocratique basée sur des élections libres et transparentes. Dans le domaine de la réforme sectorielle des forces de sécurité, l'Union européenne et le Gouvernement tchadien diligenteront dans les premiers mois de l'année 2009 une mission d'identification d'un programme d'appui à la réforme des forces de sécurité, susceptible d'être doté d'une enveloppe de 28 M EUR (18,5 milliard F CFA) à travers le 10^{ème} FED. Enfin, et dans une approche géographique ciblant les zones de forte insécurité, la Commission européenne et l'Ordonnateur National du FED, et la Coordination Nationale d'Appui au Déploiement de la Force Internationale à l'Est du Tchad (CONAFIT) poursuivent la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Stabilisation à l'Est du Tchad dont l'objectif est d'assurer, dans un climat de réconciliation, les conditions d'une réinstallation des populations réfugiées et déplacées dans leurs villages d'origine.
- Agriculture : Un appui aux filières bovines et gomme arabique est prévu pour le 10^{ème} FED. Une partie des fonds alloués au développement rural renforcera les lignes budgétaires dans le domaine de la sécurité alimentaire.

- Transport : le secteur des transports constituait un domaine de concentration dans le 9^{ème} FED et il demeure un secteur prioritaire du développement durable, dans le cadre du 10^{ème} FED. L'objectif est de désenclaver le Tchad à la fois sur le plan intérieur et sur le plan extérieur en intégrant les mesures environnementales, de sécurité routière et de santé des populations.
- Etat fragile: La bonne gouvernance constitue un domaine de concentration du 10^{ème} FED, et les premiers programmes relevant de cet objectif prioritaire seront mis en œuvre à compter du début de l'année 2009.

2.6. Dialogue avec le Parlement, les autorités locales et les ANE

2.6.1. Dialogue avec le parlement

Le dialogue avec l'Assemblée Nationale tchadienne s'est concrétisé à travers un certain nombre de consultations formelles et informelles sur la situation politique générale au Tchad. Lors de missions au Tchad de Parlementaires européens, la Délégation de la Commission européenne et la Présidence locale de l'Union européenne s'est efforcée d'aiguiller les députés européens vers leurs homologues nationaux.

Par ailleurs, des contacts ont été pris à niveau technique lors de la rédaction du rapport annuel conjoint 2008, qui a été soumis au bureau du parlement pour commentaires, observations et recommandations. Le 9 octobre 2008, le Chef de Délégation a été invité à présenter devant l'Assemblée Nationale réunie en plénière, les lignes générales du Document de Stratégie Pays pour le 10^{ème} FED.

Enfin, les relations entre la Délégation de la Commission européenne et de l'Assemblée Nationale se sont structurées au cours du second semestre 2008 dans le cadre de la préparation d'un programme d'appui aux institutions démocratiques dont l'Assemblée Nationale notamment devrait bénéficier au titre du 10^{ème} FED. Ce programme dont l'identification s'achèvera au cours du premier trimestre 2009 visera en particulier à renforcer les capacités du parlement et des organes et institutions de l'Etat qui veillent au contrôle démocratique.

2.6.2. Dialogue avec les autorités locales.

Ce dialogue n'a pas pu être mené jusqu'à présent du fait de retards accumulés dans le processus de décentralisation du pays. Quelques initiatives sont néanmoins prises dans ce sens à travers les projets PASILD, CURESS, Appui à la santé, Accès à l'eau potable. L'implication des autorités locales constitue en effet la condition de l'appropriation et de la pérennisation de ces projets.

2.6.3. Dialogue avec les acteurs non étatiques

L'implication des ANE se heurte à leur faible structuration au niveau national et à leur faible capacité de participation et de proposition dans les politiques de développement. Un projet d'appui à la bonne gouvernance du 9^{ème} FED mené conjointement avec le PNUD, et qui reposait sur la participation active d'une plate-forme d'ONGs – l'organisation des acteurs non-étatiques au Tchad, OANET – n'a pas donné de résultats concluants.

Les ANE dont le CILONG, la CELIAF, la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat sont cependant formellement impliqués dans l'identification et la formulation des projets ainsi que dans les processus de revues – par exemple lors de l'évaluation de la stratégie de coopération de la Commission européenne au Tchad (1996-2007), qui s'est clôturée au mois de décembre 2008.

Des efforts pour renforcer les ANE se poursuivent à travers les projets PASILD et PARSET. Un projet spécifique d'appui à la vie démocratique dans le cadre du 10^{ème} FED devrait contribuer à accroître les capacités de ces acteurs.

2.7. Efficacité de l'aide

La faible fiabilité des données statistiques au Tchad a contribué à susciter un intérêt particulier pour les résultats de l'enquête sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris diligentée au printemps 2008 avec l'appui

du FED. L'Annexe 4 au présent rapport développe les implications de cette faible fiabilité en matière de suivi des résultats de la SNRP et des programmes sectoriels de développement.

La statistique au niveau national, sectoriel et local manque de moyens et connaît de sérieuses difficultés pour produire régulièrement et avec célérité des données de qualité. Les éléments de suivi de l'aide existant et les résultats des évaluations sont peu diffusés. Le Tchad n'a pas encore ratifié la Charte africaine de la statistique adoptée par l'Union Africaine en février 2009 – un document dont la ratification constituerait un élément favorable à l'harmonisation et au développement de la statistique dans tous les pays africains.

Dans ce contexte, l'enquête sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a été officiellement lancée au Tchad le 15 mai 2008 à l'occasion d'une réunion présidée par la Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Economie et du Plan en présence des cadres de l'administration, des représentants des bailleurs de fonds, et de la société civile. Les conclusions de cette enquête ont alimenté la contribution du Tchad au Troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est déroulé à Accra du 2 au 4 septembre 2008.

La DCE a joué un rôle important dans cette enquête en tant que point focal bailleurs conjointement avec le PNUD et à travers une assistance technique pour l'appui à la Coordination nationale de l'enquête.

Les principales conclusions de cette enquête, présentées le 9 décembre 2008 lors d'une réunion des représentants les cadres de l'administration tchadienne et les partenaires extérieurs, sont les suivantes :

- l'APD est une ressource importante pour le Tchad (51 % du financement des Investissements) ;
- des écarts considérables sont constatés entre les montants programmés dans le budget 2007 et les montants effectivement versés par certains donateurs ;
- près de 40 % de l'APD versé au secteur public a été destiné à la coopération technique et au renforcement des capacités (assistance technique, formations, études, ...) ;
- les procédures budgétaires nationales sont très peu utilisées par les donateurs du fait de leur faible transparence ;
- l'utilisation de procédures ou de dispositifs communs à plusieurs donateurs est également très peu fréquente ;
- la programmation financière et le suivi des financements extérieurs par le gouvernement est problématique ;
- le suivi systématique et homogène de la qualité de l'aide est absent ;
- les stratégies et les programmes ne sont pas suffisamment opérationnels pour pouvoir servir de cadre de coordination effectif ;
- une gestion axée sur les résultats se heurte à de sérieux obstacles.

La faiblesse du Gouvernement dans la coordination de l'aide n'est donc pas de nature à favoriser la mise en place d'approches programmes dans le court terme. Cette conclusion fait l'objet d'analyses concrètes dans la Note de Synthèse de l'enquête, présentée à l'Annexe 4 du présent rapport.

Suite à l'enquête sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, un plan d'action pour l'amélioration de la qualité de l'aide devrait être élaboré en 2009. Pour renforcer la coordination entre bailleurs par projet ou programmes, coordination qui s'est poursuivie de manière informelle en 2008, un effort particulier devra être fait pour systématiser les mécanismes de consultation et de concertation.

Certains programmes importants comme le PAMFIP ont souffert de l'absence des partenaires importants comme la Banque Mondiale depuis les événements de février. La Chine a participé à la première réunion sur la qualité de l'aide mais n'a pas fourni de données sur ses interventions au Tchad.

Si la Délégation de la Commission européenne est considérée depuis les dernières années comme le partenaire de référence dans les domaines du dialogue politique, de l'accompagnement à la stabilisation, du développement rural, de l'accès à l'eau potable, de la santé, des finances publiques, elle s'est assurée en 2008 en concertation avec les services de l'Ordonnateur National du FED que les Etats Membres de l'Union européenne seraient associés de manière formelle à tous les Comités de Pilotage des programmes FED

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 Revue pays, indicateurs macroéconomiques
- Annexe 2 Indicateurs clés OMD
- Annexe 3 Matrice des bailleurs sur l'aide actuelle et future
- Annexe 4 Questionnaire sur l'efficacité de l'aide
- Annexe 5 Situation des projets en cours au 31/12/2008
- Annexe 6 Engagements, contrats et déboursements (2006-2008)
- Annexe 7 Pipeline 10^{ème} FED 2008-2013-Tableau par secteur
- Annexe 8 Situation des engagements 10^{ème} FED au 31/12/2008

Annexe 1								
Country at a glance : Table of macro-economic indicators								
Indicator	2004 Estimation	2005 Estimation	2006 Prévision	2007 Prévision	2008 Prévision	2009 Prévision	2010 Prévision	
Basic data								
1	Population (in 1000)	8294	8515	8743	8976	9215	9461	9714
	-annual change in %	2,6	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
2a	Nominal GDP (€)	3.555.111	4.722.871	5.021.671	5.120.762	5.703.118	5.294.554	5.550.669
2b	Nominal GDP per capita (€)	429	555	574	570	619	560	571
2c	-annual change in %	43,9	29,4	3,6	-0,7	8,5	-9,6	2,1
3	Real GDP (annual change in %)	33,7	7,9	0,2	0,15	0,3	2,8	4,1
4	Gross fixed capital formation (in % of GDP)	25,8	20,3	16	15,9	15,1	16,9	14,9
International transactions								
5	Exports of goods and services (in % of GDP)	48	52,9	55,6	50,6	41,8	67,6	33,4
	-of which Petrol (in % of GDP)	39,3	46,9	47	45,5	46,4	39,4	37,4
6	Trade balance (in % of GDP)	-2,0	12,3	19,7	13,6	6,9	29	-1,6
7	Current account balance (in % of GDP)	-26,6	-19,3	-14,8	-21,3	-28,5		
8	Net inflows of foreign direct investment (in % of GDP)	19,1	14,4	10,4	9,4	7,8	8,7	6,2
9	External debt (% of GDP)	37	29,1	28,5	29,4	27,9	31,1	30,8
10	Service of external debt (in % of exports of goods and non-factor services)	1,2	1,7	1,6	1,6	1,8	2	3,9
11	Foreign exchanges reserves (in months of imports of goods and non-factors services)	0,5	0,7	2,6	4			
Government								
12	Revenues (in % of GDP) (local revenues)	9,3	8,9	20,8	26,6	25,2	24,6	24,7
	-of which grants (in % of GDP)							
13	Expenditure (in % of GDP)	17,3	16,2	14,4	18,5	18,9	20,6	21
	-of which: capital expenditure (in % of GDP)	5,1	4,1	3,5	4	4,8	5,1	5,3
14a	Deficit (in % of GDP) including grants	0,7	3,7	-13,3	-15,9	-15,4	-13,5	-13,6
14b	Deficit (in % of GDP) excluding grants							
15	Debt (in % of GDP)	37	29,1	28,5	29,4	27,9	31,1	30,8
	-of which: external (in % of total public debt)							
Other								
16	Consumer price inflation (annual average change in %)	-5,3	7,9	8	-9	4	3	3
17	Interest rate (for money, annual rate in %)					16-18		
18	Exchange rate (annual average of national currency per 1€)	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957
19	Unemployment (in % of labour force, ILO definition)							
20	Employment in agriculture (in % of total employment)							

Source : Institut National des Statistiques, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), décembre2008 (1-20)
Banque des Etats de l'Afrique Centrale (11)

Annexe 2 Indicateurs clés des OMD

Type	Indicateur	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Impact	1. Proportion de la population disposant de moins de U\$1 par jour (Source ECOSIT2) (Seuil de pauvreté de 144 570 FCFA)	54% (a)			55% (b)					
	2. Pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (source EDST 1 ; EDST 2)	27,6% (c) 28%				37% (d)				
	3. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans sur 1000 (source EDST 1 ; EDST 2)	214 (c) 200		201	200	191(d)				
Résultats	4. Taux brut de scolarisation dans le primaire (sources : UNESCO ¹ et RESEN 2005 ²)	58,3% ¹	58,3% ₁	76,9% ²	83,9% ²	87,7% ²	84,4%	84,3%		
	5. Taux brut de scolarisation en fin de cycle primaire (source : UNESCO ¹ et RESEN 2005 ²)	45,3% ¹				37,8% ²	35,3%	35,0%		
	6. Proportion de filles par rapport aux garçons : - dans l'enseignement primaire - dans l'enseignement secondaire 1er cycle (Source : RESEN 2005, BM, DAPRO/MEN)	0,63	0,63		0,65 0,34	0,67 0,35	0,67 (e) 0,26 (e)			
	7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (source : UNICEF et BM et MSP)	16 %	16,3%	18,3%	19,6%	21%	24,31%	26%	26%	
	8. Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole (source : UNICEF)	37,4% 42%	35,3% 36%	47,2% 55%	61,2% 61%	55,8%		65,1% (f)		
	9. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans (seulement N'Djamena)		4,3%	7,3%	4,8%		3,3%			
	10. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée (EDSTII ; WHO-UNICEF et BM)	27%	27%	32%	34%	36%		34%(d)		

- (a) ECOSIT1
- (b) ECOSIT2
- (c) EDST1
- (d) EDST2
- (e) DAPRO/MEN
- (f) DSIS

Annexe 3 : A) matrice des donateurs / par montants (prévisions)

sources: ministère des Finances, direction du budget - direction des investissements Tchad

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
BM	27 M€	67 M€	43 M€	50 M€	57 M€	29 M€	19 M€
CE	25 M€	32 M€	39 M€	55 M€	37 M€	38 M€	30 M€
France	17 M€	31 M€	27 M€	30 M€	24 M€	26 M€	
Taiwan	29 M€	28 M€	19 M€	14 M€	14 M€	14 M€	14 M€
BAD	7 M€	5 M€	8 M€	15 M€	35 M€	16 M€	9 M€
Allemagne	12 M€	12 M€	16 M€	15 M€	8 M€	8 M€	8 M€
UNICEF	3 M€	5 M€	10 M€	16 M€	7 M€	7 M€	7 M€
BID	3 M€	3 M€	4 M€	4 M€	14 M€	6 M€	5 M€
Suisse	5 M€	5 M€	5 M€	6 M€	6 M€	4 M€	
PAM	5 M€	4 M€	4 M€	3 M€	7 M€	4 M€	4 M€
OMS	4 M€	4 M€	4 M€	4 M€	4 M€	4 M€	4 M€
BADEA	1 M€	3 M€	5 M€	3 M€	7 M€	5 M€	2 M€
PNUD	5 M€	4 M€	3 M€	3 M€	3 M€	3 M€	3 M€
OPEP	2 M€	1 M€	1 M€	3 M€	9 M€	2 M€	2 M€
FAO	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	1 M€	2 M€	2 M€
Autres (Italie..)		2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€
FNUAP	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€		2 M€	2 M€
Fonds Koweïtien		0 M€	2 M€	2 M€	4 M€		
FIDA	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€		1 M€	1 M€

Édition du 30 Septembre 2005

Données colligées, en collaboration, par le Ministère des Finances, le Ministère du Plan et le ministère sectoriel concerné.

Ces données se veulent une illustration de l'avancement financier des projets, aux fins de préparation et de suivi des Budgets de programme.

Elles ne peuvent en aucune manière constituer quelque engagement que ce soit de la part du ou des bailleurs de fonds impliqués.

**Annexe 3 : C) Matrice de complémentarité de la programmation 10ème FED
avec les programmes des Etats Membres de l'UE au Tchad**

Domaines de concentration	Sous-secteurs	France	Allemagne
1 Bonne Gouvernance	Justice	X (PROREJ)	
	Forces de sécurité intérieure	X	
	Finances publiques	X	
	Institutions démocratiques - Recensement/Etat civil		
	Décentralisation - Collectivités Territoriales Décentralisées		X
	Administration territoriale		
	Société civile		X
2 Développement durable: Infrastructures et Secteur rural	Routes		
	Eau	X (1)	X
	Secteur rural	X (2)	X
	Environnement	X (3)	X
Hors concentration	Santé	X (1)	

(1) Priorités du document cadre de partenariat entre le Tchad et la France au titre des OMD (eau, santé, éducation de base)

(2) Secteur où la France est chef de file des bailleurs de fonds

(3) Chef de file (RAN/LCD)

Annexe 4. Note de synthèse de l'Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au Tchad

Jean-Philippe Duvert, AT-MEP, Version 1.3 29/08/2008

Le présent document vise à synthétiser, selon un canevas simplifié, les principaux résultats et conclusions issus de l'enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Enquête qui a par ailleurs fait l'objet d'un rapport spécifique selon le canevas demandé par le CAD/OCDE (rapport pour l'heure provisoire).

Plan du document

Plan du document	1
Acronymes	2
I –L'enquête 2008 au Tchad.....	2
1) Rappel	2
2) Déroulement.....	2
3) Les principales limites du travail effectué	3
II- Résultats de l'enquête.....	4
1) L'APD est une ressource importante pour le Tchad (51 % du financement des Investissements)	4
2) Des écarts considérables sont constatés entre les montants programmés dans le budget 2007 et les montants effectivement versés par certains donateurs.....	4
3) Globalement, une compensation s'opère entre les montants versés « en plus » ou « en moins » des prévisions budgétaires,.....	5
4) Près de 40 % de l'APD versé au secteur public a été destiné à la coopération technique et au renforcement des capacités (assistance technique, formations, études, ...).....	5
5) Les procédures budgétaires nationales sont très peu utilisées par les donateurs	6
6) L'utilisation de procédures ou de dispositifs communs à plusieurs donateurs est également très peu fréquente.	6
7) La programmation financière et le suivi des financements extérieurs par le gouvernement est problématique	7
8) L'absence d'un suivi systématique et homogène de la qualité de l'aide	7
9) Le caractère encore insuffisamment opérationnel et axé sur les résultats des stratégies et des programmes.....	7
Conclusion.....	8

Acronymes

AFD	Agence Française de Développement
APD	Aide Publique au Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
CAD	Comité d'Aide au Développement
CFAA	Country Financial Accountability Assesment
IOV	Indicateurs Objectivement vérifiables
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté

I –L'enquête 2008 au Tchad

1) Rappel

- La « déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (mars 2005) est une initiative internationale associant notamment l'ensemble des bailleurs de fonds du Tchad et un grand nombre de pays africains. Elle cherche à apporter de nouvelles solutions au vieux problème de l'inefficacité de l'aide publique au développement. Pour cela, elle définit des engagements mutuels entre les bailleurs de fonds et les pays bénéficiaires de l'aide assortis de 12 indicateurs et d'objectifs précis visant à réformer les modalités d'acheminement et de gestion de l'aide.
- L'enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris doit permettre de déterminer la valeur de ces 12 indicateurs de progrès¹. Outre le remplissage et la consolidation de questionnaires destinés aux donateurs et au gouvernement, l'enquête consiste également en une analyse qualitative pour chacun des 12 indicateurs et en une Contribution au Troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide prévu à Accra du 2 au 4 septembre 2008. Un projet de rapport selon ce canevas type a été produit par les points focaux désignés pour l'enquête.

2) Déroulement

- L'enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, a été officiellement lancée au Tchad le 15 mai 2008 à l'occasion d'une réunion réunissant un grand nombre de parties prenantes de l'administration, des bailleurs de fonds, et de la société civile. Ce lancement a été précédé de deux réunions préparatoires avaient les partenaires extérieurs, et a été suivi de deux réunions de présentation des résultats provisoire et d'échanges.

¹ Huit indicateurs sur 12 seront mesurés à partir de questionnaires remplis localement (dont certains sont à remplir par le gouvernement et d'autres par les bailleurs de fonds) et la valeur des quatre autres indicateurs (1, 2, 8 et 11) sera le résultat d'une étude documentaire. Voir Tableau annexe 1.

- L'enquête, réalisée pour la première fois au Tchad, s'est déroulée dans un contexte difficile marqué en particulier par une violente agression armée du pays à la fin du mois de janvier et au début du mois de février 2008, et l'absence des représentants d'un certain nombre de bailleurs de fonds pendant plusieurs mois. Cette situation a considérablement retardé et compliqué le bon déroulement de l'enquête qui n'a pu se réaliser dans le calendrier défini par le CAD/OCDE.
- L'équipe de coordination a bénéficié du concours actif de l'ensemble des partenaires impliqués (gouvernement, société civile et bailleurs de fonds) et, en particulier, des points focaux désignés en leur sein (PNUD et Union Européenne) et de l'assistance technique au MEP financé dans le cadre de la coopération Tchad-Union Européenne.

3) Les principales limites du travail effectué

- Une couverture significative mais incomplète des financements extérieurs : au total, 11 donateurs sur 17 contactés ont répondu à l'enquête 2008 sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris au Tchad (7 en considérant les agences des Nations -Unies comme un seul bailleur). Les donateurs qui ont répondu sont à l'origine de 53 % de l'aide publique programmée par le Tchad en 2007.
- Une information parfois incomplète sur certains indicateurs (cas de l'indicateur 10 relatif aux missions conjointes et aux travaux analytiques conjoints).
- Des incertitudes quant la fiabilité de certaines données transmises et à l'homogénéité dans l'interprétation des concepts (cas notamment de l'indicateur 4 relatif au caractère coordonné des appuis au renforcement des capacités).
- La non-implication des Ministères techniques. Faute de temps, il n'a pas été possible pour la coordination nationale d'organiser la participation effective des Ministères techniques dans la réalisation de l'enquête. Ce défaut devra être corrigé à l'avenir.

II- Résultats de l'enquête

1) *L'APD est une ressource importante pour le Tchad (51 % du financement des Investissements)*

Le premier constat est que l'aide publique au développement est une ressource importante pour le Tchad (145.6 Milliards de FCFA programmé en 2007, soit 303 millions d'USD). Elle finance la moitié des investissements inscrits au budget de l'état et représente un montant assez proche (88 %) du montant des redevances pétrolières perçues par l'Etat. La question de son efficacité est donc primordiale pour la réussite de la SNRP 2.

2) *Des écarts considérables sont constatés entre les montants programmés dans le budget 2007 et les montants effectivement versés par certains donateurs.*

- Certaines partenaires ont déclaré avoir versé des montants nettement supérieurs aux montants programmés dans le budget. Dans le cas des Agences des Nations Unies le montant déclaré comme versés en 2007 (49.7 millions d' USD) est près de 3 fois supérieur au montant programmé dans le budget 2007 (17.2 millions USD).
- Inversement d'autres partenaires ont déclaré avoir versé des montants nettement inférieurs aux montants programmés : les financements effectivement versés par l'UE et de la BAD ont été respectivement de 58% et 43 % des montants programmés dans le budget.

Ecart entre versements des donateurs et prévisions budgétaires

DONNEUR	VERSEMENTS (1)	Aide programmée (2)	versements (1) / Programmation (2)
	Donneurs (USD)	Gouvernement (USD)	
France- Service de Coopération et d'Action Culturelle	10 677 741	12 189 762	88%
France – AFD	14 566 903	14 944 816	97%
Coopération Suisse	7 814 729	9 557 233	82%
COMMISSION EUROPEENNE	25 280 819	43 856 304	58%
Nations Unies (FNUAP, PNUD, OMS, UNICEF, FAO)	49 702 010	17 165 897	290%
Coopération Allemande (GTZ, KFW, DED)	15 100 000	22 072 876	68%
BAD	17 225 976	39 814 016	43%
TOTAL	140 368 177	159 600 904	88%

1) Source: Donneurs

2) Source: Budget 2007 (converti en USD)

Cette situation peut provenir :

- d'un problème de programmation budgétaire de l'aide par les autorités
- d'un problème de fiabilité des données communiqués par les bailleurs.

Recommandation : Il y aurait lieu d'obtenir des compléments d'information de la part de certains donateurs (telle qu'une situation détaillée de l'exécution par projet et des extraits de leur système comptable) afin d'approfondir l'analyse et comprendre les raisons de l'importance des écarts constatés.

3) Globalement, une compensation s'opère entre les montants versés « en plus » ou « en moins » des prévisions budgétaires,

Le montant total de l'aide versée par l'ensemble des donateurs ayant participé à l'enquête a représenté 88 % du montant total de l'aide programmé pour l'ensemble des donateurs dans le budget 2007 (voir tableau 1).

4) Près de 40 % de l'APD versé au secteur public a été destiné à la coopération technique et au renforcement des capacités (assistance technique, formations, études, ...)

- Sur un total de 140 millions d'USD versé au secteur public, 53 millions (38%) l'ont été au titre de la coopération technique ou plus généralement de programmes d'appui au renforcement des capacités. La coopération technique représente donc une partie importante de l'APD.
- En pratique, la coordination, et donc l'efficacité de ces appuis au renforcement des capacités est problématique. Il n'y a pas de document cadre ou de dispositifs formels visant à coordonner les activités de coopération technique des différents bailleurs. Il n'y a en outre pas de stratégie globale en matière de renforcement des capacités et d'utilisation de l'assistance technique et peu d'objectifs spécifiques précis en matière de développement des capacités sont définis dans la SNRP et les documents de politique sectoriels (notamment d'objectifs dotés d'indicateurs objectivement vérifiable et de cibles définis dans le temps).
- L'expérience internationale montre que l'appui au développement des capacités est rarement efficace et viable, et que des changements d'approches sont nécessaires.

Recommandations : Etablir une stratégie en matière de développement des capacités et d'appui au développement des capacités. La question de la vision et de la stratégie en matière de renforcement des capacités se pose avec une acuité particulière compte tenu d'une part de l'importance des moyens qui sont consacrés à cet objectif (près de 40% de l'APD), et d'autre part, de l'aspect crucial du développement des capacités locale pour renforcer l'appropriation et progresser dans l'ensemble des dimensions de la mise en œuvre de la déclaration de paris

5) Les procédures budgétaires nationales sont très peu utilisées par les donateurs

Il ressort des questionnaires que l'utilisation, par les donateurs, des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés est très faible : 1% de l'aide utilise les procédures budgétaires nationales (en matière d'exécution de la dépense, de reporting et d'audit), et 11% de l'aide utilise le système de passation de marché (cas de l'AFD).

Les donateurs considèrent que des dysfonctionnements au niveau des finances publiques mis en évidence par les conclusions de l'étude sur l'évaluation des finances publiques du Tchad réalisé en 2004 (CFAA) constituent un obstacle à l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques. Les donateurs considèrent cependant que des progrès sont en cours avec la mise en œuvre du plan d'action de modernisation de la gestion des finances publiques lancée en octobre 2004.

6) L'utilisation de procédures ou de dispositifs communs à plusieurs donateurs est également très peu fréquente.

L'utilisation « d'approches fondées sur les programmes » pour acheminer l'aide est quasiment inexistante dans l'échantillon de bailleurs qui ont répondu à l'enquête. Il s'agit là d'un aspect critique pour son efficacité².

Les Programmes d'Actions Prioritaires de la SNRP 2 (adoptée en avril 2008) devraient théoriquement constituer la base pour de telles approches dans les années à venir, même si la mise en œuvre d'approches programme exige de l'administration des capacités institutionnelles et individuelles importantes qui rendent la généralisation de ces approches délicate.

Définition et caractéristiques de l'approche fondée sur les programmes retenue dans la Déclaration de Paris (annexe de la déclaration)

« Les approches fondées sur les programmes sont définies dans le Volume 2 de l'ouvrage « Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité (OCDE, 2005), encadré 3.1, » comme un moyen d'engager la coopération pour le développement sur la base des principes d'appui coordonné en faveur d'une action de développement dont la maîtrise est assurée au niveau local, telle qu'une stratégie nationale de développement, un programme sectoriel, un programme thématique ou un programme d'une organisation spécifique. Les approches fondées sur les programmes partagent les caractéristiques suivantes :

- a) conduite assurée par l'organisation ou le pays hôte ;
- b) cadre budgétaire et programmatique unique et exhaustif ;
- c) existence d'un processus formalisé pour la coordination entre donateurs et l'harmonisation des procédures des donateurs en matière de notification, budget, gestion financière et passation de marchés ;
- d) efforts pour développer l'utilisation des systèmes locaux de conception et de mise en oeuvre des programmes, de gestion financière, de suivi et d'évaluation.

² La Déclaration de Paris encourage les donateurs à faire transiter une plus grande proportion de leur aide dans le cadre d'approches fondées sur des programmes. Celles-ci sont compatibles avec l'aide projet et constituent un modèle de coordination de l'aide au développement.

7) La programmation financière et le suivi des financements extérieurs par le gouvernement est problématique

- Il n'existe pas de situation comptable et de publication officielle des financements extérieurs par le gouvernement.
- Les circuits de collecte d'informations sur les financements extérieurs entre les bailleurs et les services gouvernementaux sont multiples : des demandes d'informations aux donateurs sur les financements extérieurs émanent du MINFIB, du MEP des Ministères sectoriels et ne sont pas harmonisés, coordonnés et formalisés.
- Les cycles budgétaires de l'Etat et des partenaires ne coïncident pas nécessairement, et dès lors, certains donateurs ne peuvent pas fournir en temps voulu les informations sur leurs versements programmés, ce qui empêche de les inscrire avec précision dans le Budget de l'Etat. En outre les modifications en cours d'année de la programmation de certains bailleurs (notamment le Système des Nations Unies), rendent très difficile la comptabilisation de ces fonds dans le budget général de l'Etat.

Recommandation : Améliorer les circuits de collecte d'informations entre les bailleurs et le Gouvernement, notamment par la formalisation et la rationalisation du cadre de collecte des données et ce, en concertation avec les différents Départements concernés (Ministère de l'Economie et du Plan/ Ministère des Finances/Ministères sectoriels) et les bailleurs. Un service unique de collecte des données sur les financements extérieurs et « reconnu comme tel » pourrait être envisagé afin de d'assurer, sur la base d'un format uniforme, une meilleure qualité des données.

8) L'absence d'un suivi systématique et homogène de la qualité de l'aide

Il existe au niveau de chaque coopération des dispositifs conjoints de pilotage de l'aide entre le Tchad et la plupart des donateurs, mais ces dispositifs sont relativement hétérogènes et n'exercent pas un suivi systématique de la qualité de l'aide au regard notamment des indicateurs de la Déclaration de Paris. Il n'existe pas non plus un dispositif global de suivi des indicateurs de progrès dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris par le gouvernement et l'ensemble des donateurs. Au niveau « micro », il n'existe pas une exploitation méthodique des évaluations

Recommandations : au niveau institutionnel, le suivi de l'efficacité de l'aide pourrait s'intégrer dans le dispositif de suivi de la SNRP compte tenu de l'importance de l'efficacité de l'aide pour la réussite de la SNRP 2. Il serait également opportun que les dispositifs de pilotage des différentes coopérations intègrent systématiquement dans leur dispositif de suivi, le suivi de l'efficacité de leur aide au regard des indicateurs de progrès de la Déclaration.

9) Le caractère encore insuffisamment opérationnel et axé sur les résultats des stratégies et des programmes.

L'efficacité de l'aide repose en premier lieu sur l'existence de cadres stratégiques opérationnels (reflétant une vision nationale à long terme, dotés d'objectifs précis, hiérarchisés et mesurables en temps opportuns, cohérents avec les moyens nécessaires à sa mise en œuvre), pilotés par le

pays et axés sur les résultats, pouvant servir de cadre de coordination effectif de l'aide. Or il apparaît notamment que :

- Les objectifs intermédiaires de la SNRP et des programmes ne sont pas toujours suffisamment précis, hiérarchisés, et mesurables en temps opportun.
- Les programmes d'actions prioritaires ne sont pas toujours documentés et formulés de façon précise.
- Le suivi des résultats est problématique. La statistique au niveau national, sectoriel et local manque de moyens et connaît de sérieuses difficultés pour produire régulièrement et avec célérité des données de qualité. Les dispositifs de suivi de l'aide existant sont peu coordonnés. Les éléments de suivi et les évaluations sont peu diffusés.
- Il est en pratique difficile de lier la SNRP et les budgets de programmes, et les budgets de programmes avec le budget annuel. Le cadre stratégique, légal, institutionnel et technique pour l'opérationnalisation des budgets de programme doit être renforcé.

Des efforts importants sont menés par les autorités pour pallier à ces différentes difficultés (nouveau recensement général de la population, élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement Statistique, programme d'amélioration de la gestion des finances publiques, élaboration des programmes d'actions prioritaires de la SNRP, ...).

Recommandations : certaines nouvelles actions apparaissent importantes tels que : i) l'élaboration d'un programme d'appui au développement des capacités de planification de suivi et d'évaluation (au niveau national, local et sectoriel), dont la stratégie nationale de développement statistique devrait constituer un élément, et ii) la définition d'un schéma directeur pour la mise en place des budgets programmes couvrant l'ensemble des éléments de la réforme (au niveau légal, institutionnel, technique...).

Conclusion

L'aide est quasi intégralement acheminée au Tchad sous forme d'une addition de projets peu coordonnés, ce qui nuit fondamentalement à son efficacité. L'amélioration de l'efficacité de l'aide supposera d'évoluer de « l'aide projet » vers l'aide budgétaire et l'aide fournie dans le cadre d'approches fondées sur les programmes. Cela nécessitera un développement holistique des capacités locales, afin que les autorités tchadiennes soient mieux en mesure de piloter et de gérer l'aide au développement, et une collaboration régulière et formalisée entre l'Etat et ses partenaires.

Un Plan d'action conjoint Etat/partenaire pour l'efficacité de l'aide au Tchad pourrait être défini dans le cadre du Comité Etat/Partenaire prévu dans la SNRP (sur la base des premiers résultats de l'enquête, de discussions au niveau local, et du plan d'action adopté à Accra en septembre 2008). Ce plan d'action nous semble devoir accorder une attention particulière à : i) l'amélioration de l'efficacité de la coopération technique et des appuis au développement des capacités, ii) l'amélioration de la budgétisation de l'aide³, iii) le suivi de la qualité de l'aide.

³ en s'appuyant notamment sur les travaux actuellement menés sous l'égide des hauts responsables du budget des pays africains (CABRI). <http://www.africa-sbo.org/cabri/index.php?page=Studies>

Annexe 5. Situation des projets en cours au 31 12 2008

N° du projet	Titre du projet	Date d'ouverture	Montant décidé (€)	Montant engagé (€)	Montant payé (€)	Date de clôture (*)
I. Projets financés sur le PIN						
Santé						
8 ACP CD 14 - 9 ACP CD 11	APPUI A LA POLITIQUE DE SANTE	12/10/1999	42.084.965,00	40.265.595,08	34.265.703,40	31/12/2010
Hydraulique et assainissement						
8 ACP CD 26	PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE (PHASE II) (PRS II)	23/10/2000	4.000.000,00	3.999.873,22	2.670.041,51	30/09/2010
8 ACP CD 27	OUADDAI-BILTINE: HYDRAULIQUE VILLAGEOISE	07/12/2000	1.999.995,00	1.999.995,00	1.900.000,00	31/12/2009
9 ACP CD 9	ACCES A L'EAU POTABLE ET APPUI A LA POLITIQUE SECTORIELLE - PHASE I	13/01/2005	30.000.000,00	25.765.060,04	9.424.899,69	31/12/2012
9 ACP CD 20	ACCES A L'EAU POTABLE ET APPUI A LA POLITIQUE SECTORIELLE - PHASE II	20/02/2007	20.000.000,00	197.868,35	91.469,41	31/12/2015
Développement rural/local						
9 ACP CD 13	PASILD (Prog.d'Accompagnement Structurant des Initiatives Locales de Dév.)	07/10/2005	7.950.000,00	6.869.812,08	2.374.001,86	31/12/2012
9 ACP CD 15	CURESS (Conserv. et Utilis. Ration. Ecosystèmes Soudano-Sahéliens) - PHASE 2	19/04/2006	7.000.000,00	4.737.800,89	2.410.138,19	31/12/2013
9 ACP CD 16	PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA GRIPPE AVIAIRE	11/07/2006	4.000.000,00	3.880.000,00	1.878.596,00	31/12/2012
9 ACP CD 21	PROGRAMME LRRD (Linking Relief to Rehabilitation and Development)	23/02/2007	4.000.000,00	2.301.621,42	740.850,13	31/12/2014
Transport						
9 ACP CD 10	APPUI A LA POLITIQUE SECTORIELLE DES TRANSPORTS	20/07/2005	84.000.000,00	82.269.241,94	44.159.438,05	31/12/2015
Appui institutionnel						
9 ACP CD 12	APPUI AU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU PLAN AU TCHAD	29/09/2005	6.000.000,00	4.661.501,76	2.442.246,98	31/12/2012
9 ACP CD 17	PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME DU SYSTEME ELECTORAL AU TCHAD	15/03/2007	5.000.000,00	1.449.557,90	457.330,20	31/12/2012
9 ACP CD 19	PROGRAMME D'APPUI A LA MODERNISATION DES FINANCES PUBLIQUES	29/01/2007	5.100.000,00	3.263.118,50	2.334.101,30	31/12/2013
9 ACP CD 22	DEUXIEME FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE (FCT II)	05/06/2007	3.879.688,00	1.616.217,75	1.129.863,16	31/12/2012
II. Projets financés sur le STABEX 93-94						
PU.40/STABEX	APPUI AUX REFORMES DE LA FILIERE COTON	01/08/2006	174.242,00	174.242,00	174.152,00	30/11/2008
PU.41/STABEX	APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE "DIHE" (spiruline) AU TCHAD	23/01/2007	1.419.410,00	1.339.410,00	557.488,00	22/07/2011
PU.42/STABEX	AUDIT GENERAL STABEX	26/09/2008	35.000,00	35.000,00	0,00	25/09/2009
III. Projets régionaux et intra-ACP						
Hydraulique, assainissement, énergie						
8 ACP ROC 42	PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE (PHASE II) (PRS II)	23/10/2000	2.640.341,00	2.597.897,00	2.307.838,00	30/09/2010
9 ACP RPR 48	PROGRAMME DE GESTION INTEGREE DES BASSINS TRANSFRONTALIERS	11/09/2006	2.500.000,00	110.678,00	110.678,00	31/12/2011
9 ACP RPR 9/2	APPUI AUX COMITES D'ASSAINISSEMENT N'DJAMENA (CARE)	03/04/2006	675.000,00	675.000,00	607.500,00	31/03/2009
9 ACP RPR 177	PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR ENERGIE	25/04/2008	1.361.180,00	0,00	0,00	30/04/2013
Stabilisation à l'Est						
9 ACP RCE 15	PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT A LA STABILISATION A L'EST DU TCHAD	21/12/2007	3.139.355,00	3.061.960,94	1.655.358,55	31/12/2014
9 ACP RSA 30	PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT A LA STABILISATION A L'EST DU TCHAD	21/12/2007	7.000.000,00	499.068,00	0,00	31/12/2014
IV. Projets lignes budgétaires						
FOOD/2006/118-321	PROJET SISA/SAP (Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire)	01/11/2006	2.000.000,00	2.000.000,00	1.355.450,00	01/02/2009
FOOD/2007/ différents N°	7 PROJETS ONG SECURITE ALIMENTAIRE	06/2007	1.180.000,00	1.180.000,00	881.478,92	06/2010
ENV/2006/114-747	PROJET ONG ENVIRONNEMENT (ACRA)	18/12/2006	1.629.631,00	1.629.631,00	796.704,66	01/02/2011
ONG-PVD/2006/131-744	PROJET ONG DEVELOPPEMENT LOCAL (ACRA)	12/12/2006	741.523,00	741.523,00	419.904,44	01/02/2010
ONG-PVD/2007/134-754	PROJET ONG RENFORCEMENT PRODUCTEURS RURAUX (INTERMON OXFAM)	11/12/2007	750.000,00	750.000,00	285.153,00	31/12/2011
ONG-PVD/2005/111-466	APPUI A LA GESTION DES CONFLITS (ATNV)	07/12/2005	746.300,00	746.300,00	746.300,00	31/12/2008
ONG-PVD/2007/135-467	PROJET ONG EAU POT. ET ASSAIN. MOUNDOU (CROIX ROUGE FRANC.)	19/09/2007	750.000,00	750.000,00	413.027,00	10/10/2010
IFS-RRM/2007/147-396	APPUI AU RECENSEMENT RGPH2 (contrat de subvention avec UNFPA)	20/12/2007	5.000.000,00	5.000.000,00	4.500.000,00	31/12/2008
IFS-RRM/2007/147-346	PROG. "POLICE TCHAD.POUR LA PROTECTION HUMANITAIRE" (MINURCAT)	13/12/2007	10.000.000,00	10.000.000,00	8.000.000,00	30/06/2009

(*) Date limite de mise en œuvre opérationnelle pour les projets du 9ème FED = Date de clôture moins deux années

Annexe 6.1 Engagements, contrats et déboursements sur la période 2006-2008				
Année	2006	2007	2008	2008 (Hors 10ème FED)
Engagements globaux (millions d'euros)	25,9	78,7	46	0
Engagements individuels (millions d'euros)	41	85	47,4	47,4
Paiements (millions d'euros)	16,6	20,6	69,1	69,1

Annexe 6.2 Ratios mesurant la capacité d'absorption financière: période 2006-2008					
Année	2006	2007	2008	2008 (hors 10ème FED)	Moyennes sur 2006-2008
Engagements individuels (millions d'euros)	41	85	47,4	47,4	57,8
RAC (millions d'euros)	130,9	104,1	100,8	54,8	
Paiements (millions d'euros)	16,6	20,6	69,1	69,1	35,4
RAL (millions d'euros)	173,7	209,5	188,3	142,3	

Ratio RAC (2008)/Moyenne annuelle du volume des contrats	0,9
Ratio RAL (2008)/Moyenne annuelle du volume des paiements	4,0

Pipeline 2008 -2013
10ème FED

TCHAD

PIN 10ème FED	Programation		Title of Project	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total 2008-2013	Total par Secteur	
Secteur/subsecteur	Montant indicatif	N°	ENVELOPPE A									
BONNE GOUVERNANCE 99.000.000											91.000.000	
CENTRALE 80.000.000	<i>Sécurité intérieure</i>	10 ACP CD XX	Appui à la réforme du système des forces de sécurité intérieure. Phase 1		13.000.000					13.000.000	53.000.000	
		10 ACP CD XX	Appui à la réforme du système des forces de sécurité intérieure. Phase 2				15.000.000			15.000.000		
		10 ACP CD XX	Appui à la réforme du secteur de la justice et du système pénitentiaire.	25.000.000						25.000.000		
	<i>Finances publiques et commerce</i> 18.000.000	10 ACP CD XX	Appui au programme de Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP)		13.000.000						13.000.000	15.000.000
		10 ACP CD XX	Appui au Commerce	2.000.000							2.000.000	
	<i>Institutions démocratiques</i> 9.000.000	10 ACP CD XX	Appui à la réforme de l'Etat		5.000.000						5.000.000	9.000.000
10 ACP CD XX		Appui à la vie démocratique			4.000.000					4.000.000		
BONNE GOUVERNANCE LOCALE 19.000.000		10 ACP CD XX	Appui au processus de décentralisation			14.000.000				14.000.000	14.000.000	
DEVELOPPEMENT DURABLE 182.000.000											187.000.000	
INFRASTRUCTURES 140.000.000	<i>Interconnexion</i>	10 ACP CD XX	Ligne Haute tension Maroua N'Djamena		20.000.000					20.000.000	138.000.000	
		10 ACP CD XX	Tronçons et entretien routières + axes économiques appui pistes rurales			52.000.000		18.000.000		70.000.000		
	<i>Accès à l'eau potable</i>	10 ACP CD XX	Accès à l'eau potable			33.000.000		15.000.000		48.000.000		
SECTEUR RURAL 42.000.000		10 ACP CD XX	Programme d'appui au filière bovine	6.500.000						6.500.000	49.000.000	
		10 ACP CD XX	Programme d'appui au filière gomme arabique	4.500.000						4.500.000		
		10 ACP CD XX	Système d'information sur le Développement rural et l'aménagement du territoire	8.000.000						8.000.000		
		10 ACP CD XX	CURESS III (Parck Zakouma)		7.000.000					7.000.000		
		10 ACP CD XX	Gestion de ressources naturelles et développement local (appui aux initiatives locales y inclus zone cotonnière)		23.000.000					23.000.000		
HORS CONCENTRATION 18.000.000		10 ACP CD XX	Qualité des soins et médicaments		10.000.000					10.000.000	21.000.000	
		10 ACP CD XX	Appui à l'ON		5.000.000					5.000.000		
		10 ACP CD XX	TCF		4.000.000					4.000.000		
		10 ACP CD XX	Réserve							2.000.000		
				46.000.000	100.000.000	103.000.000	15.000.000	33.000.000	0	299.000.000		

297000000

Pipeline 2008 -2013
10ème FED

TCHAD

PIN 10ème FED	Programation	Title of Project	Allocation indicative 10ème FED (M€)	Engagements prévus en 2008 (M€)	Engagements réalisés en 2008 (M€)	Réalisé/prévu réalisés en 2008 (%)	Déboursements réalisés en 2008 (M€)	Commentaires	
Secteur/subsecteur	Montant indicatif	ENVELOPPE A							
BONNE GOUVERNANCE 99.000.000									
BONNE GOUVERNANCE CENTRALE 80.000.000	<i>Sécurité</i>	Appui à la réforme du système des forces de sécurité intérieure. Phase 1	10.000.000	10.000.000	0	0	0		
		Appui à la réforme du système des forces de sécurité intérieure. Phase 2	15.000.000						
	<i>intérieure</i>	Appui à la réforme du secteur de la justice et du système pénitentiaire. Phase 1	15.000.000	15.000.000	25.000.000	167	0		
		Appui à la réforme du secteur de la justice et du système pénitentiaire. Phase 2	13.000.000						
	<i>Finances publiques et commerce</i>	Appui au programme de Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP)	16.000.000						
	18.000.000	Appui au Commerce	2.000.000	2.000.000	2.000.000	100	0		
	<i>Institutions démocratiques</i> 9.000.000	Appui à la réforme de l'Etat	3.000.000						
Appui à la vie démocratique		6.000.000							
BONNE GOUVERNANCE LOCALE	19.000.000	Appui au processus de décentralisation	14.000.000						
DEVELOPPEMENT DURABLE 182.000.000									
	<i>Interconnexion</i>	Ligne Haute tension Maroua N'Djamena	20.000.000	20.000.000	0	0	0		
		Tronçons et entretien routières 47M€+ axes économiques appui pistes rurales (secteur coton) 5M€	70.000.000						
		Accès à l'eau potable	48.000.000						
SECTEUR RURAL		Programme d'appui aux filières (bovine et gomme arabique)	11.000.000	11.000.000	11.000.000	100	0		
		Système d'information sur le Développement rural et l'aménagement du territoire	8.000.000	8.000.000	8.000.000	100	0		
		CURESS III (Parc Zakouma)	7.000.000						
		Gestion de ressources naturelles et développement local (appui aux initiatives locales y inclus zone cotonnière)	23.000.000						
HORS CONCENTRATION 18.000.000		Qualité des soins et médicaments	7.000.000						
		Appui à l'ON	5.000.000						
		TCF	4.000.000						
		Réserve	2.000.000						
			299.000.000	66.000.000	46.000.000	70			